



DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024





- L'article L.5217-10-4 du CGCT dispose qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de dix semaines précédant celui-ci. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - De discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif ;
 - D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document préparatoire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes et a été établi pour servir de support au débat.
- Une délibération spécifique atteste de la tenue du débat.



Le contexte national et international

- Dans la continuité des dernières années, le contexte international est rempli d'incertitudes du fait des conflits actuels, des aléas climatiques, des politiques monétaires, etc.
- En début d'année 2023, la crainte principale concernait l'évolution des coûts de l'énergie. Au terme de l'exercice les charges constatées sont en hausse mais moins conséquentes qu'attendues. Cette année encore leur coût devrait de nouveau augmenter.
- Pour 2024, les prévisions économiques évoquent un ralentissement de l'inflation.
- La filière pêche et produits de la mer, symbole et poumon économique du territoire, fortement fragilisée par les crises successives. Impacts potentiellement importants mais difficiles à mesurer aujourd'hui.



Le contexte national

CROISSANCE

Prévision 2024 → +0,9%
Estimation 2023 → +0,8%

INFLATION

Prévision 2024 → 2,5%
Estimation 2023 → 5,7%

CHÔMAGE

Prévision 2024 → 7,6%
Estimation 2023 → 7,3%



Focus sur la loi de finances 2024

- Revalorisation des bases fiscales à hauteur de 3,9% en 2024.
- DGF globale de 27,2 milliards d'euros (+1,2%).
- Le dispositif « fonds vert » est porté à 2,5 milliards d'euros dont une partie sera destinée aux plans climat air énergie territoriaux (PCAET).
- Réintégration des dépenses d'aménagement de terrains dans le périmètre du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA).
- Maintien de l'amortisseur électricité et du bouclier tarifaire mais leurs conditions d'éligibilités sont réduites.



Le contexte financier de la communauté de communes / sommaire :

1. L'environnement socio-économique
2. Les taux d'imposition
3. Le produit des impôts directs et leur répartition
4. Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)
5. La dette
6. L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
7. L'évolution du résultat et de l'épargne



1. L'environnement socio-économique

- Une population INSEE de 38 825 habitants au 1er janvier 2023.
- 24 433 foyers fiscaux avec un revenu fiscal moyen de 28 089 € dont 52,6% de non-imposables (contre 55,4% pour la moyenne départementale et 56,6% pour la moyenne nationale // 26 492 € de revenu fiscal moyen à l'échelle nationale).
- 3 061 établissements sont imposés à la cotisation foncière des entreprises (2 940 en 2021). 2 128 établissements sont imposés à la cotisation minimum.
- Concernant la taxe d'habitation, le territoire recense 29% de résidences secondaires sur les logements historiquement soumis à cet impôt (contre 19,3% pour la moyenne départementale et 15% au niveau national).

Sources : fiche DGF 2023 (population) et fiche AEF 2022 (autres données)



2. Les taux d'imposition de la CCPBS

Taxe
d'habitation

10,45%

(moy dép 11,13%)

(moy rég 10,81%)

(moy nat 9,02%)

Taxe foncière
propriétés
bâties

0,50%

(moy dép 1,61%)

(moy rég 2,11%)

(moy nat 3,71%)

Taxe foncière
propriétés
non-bâties

2,35%

(moy dép 2,71%)

(moy rég 4,08%)

(moy nat 8,59%)

Cotisation
foncière des
entreprises

24,61%

(moy dép 24,21%)

(moy rég 24,14%)

(moy nat 25,59%)

TEOM

9,62%

(moy dép 10,32%)

(moy rég 10,16%)

(moy nat 11,65%)



3. Le produit des impôts directs et leur répartition

TAXE D'HABITATION

(Rés. secondaires, logements vacants)

76 €/HAB

*37 €/hab au niv départemental
28 €/hab au niv régional
19 €/hab au niv national*

TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS NON- BÂTIES

1 €/HAB

*1 €/hab au niv départemental
2 €/hab au niv régional
5 €/hab au niv national*

CFE

54 €/HAB

*50 €/hab au niv départemental
57 €/hab au niv régional
73 €/hab au niv national*

Nota : le ratio de taxe d'habitation élevé est lié au nombre important de résidences secondaires sur le territoire, ce qui génère un produit plus important rapporté au nombre de résidents à l'année.

Source : moyennes comparatives issues de la fiche AEFF 2022



3. Le produit des impôts directs et leur répartition

	2021	2022	évol 21-22	2023	évol 22-23
CFE	1 864 963 €	2 012 200 €	+7,89%	2 182 806 €	+8,48%
TVA (CVAE)	1 003 053 €	994 539 €	-0,85%	1 128 963 €	+13,52%
TASCOM	582 529 €	654 656 €	+12,38%	662 587 €	+1,21%
IFER	115 790 €	127 060 €	+9,73%	144 527 €	+13,75%
TH + TF	2 707 033 €	2 788 433 €	+3,01%	3 433 640 €	+23,14%
TVA (TH)	5 959 078 €	6 528 794 €	+9,56%	6 651 215 €	+1,88%
TEOM	5 375 093 €	5 608 499 €	+4,34%	6 034 101 €	+7,59%
Taxe Gemapi	553 482 €	665 857 €	+20,30%	318 918 €	-52,10%
Taxe séjour	687 249 €	822 587 €	+19,69%	905 413 €	+10,07%
Autres	212 617 €	252 114 €	+18,58%	248 313 €	-1,51%
TOTAL	19 060 888 €	20 454 739 €	+7,31%	21 710 483 €	+6,14%



4. Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)

- Coefficient CCPBS : 0,354641 en 2023 (0,344468 en 2022)
- CIF moyen de la catégorie : 0,397788 en 2023 (0,398566 en 2022)
- Le CIF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire.
- Il constitue un indicateur des compétences exercées au niveau du groupement. C'est-à-dire que plus les communes auront joué le jeu de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.
- Source : fiche DGF 2023



5. La dette de la CCPBS – budget principal (état annexé)

- Au 1^{er} janvier 2024, l'encours total de la dette du budget principal est de 5 286 191,43 €.
- Le total des remboursements 2024 s'élève à 721 653,98 € :
 - 512 714,87 € de remboursement de capital sur 2024
 - 208 939,11 € d'intérêts à payer sur 2024
- Ratio de désendettement de 1,7 an.
- L'encours de la dette du budget principal est de 104 € / hab
 - Moyenne régionale : 198 € / hab
 - Moyenne nationale : 208 € / hab
- Source : moyennes comparatives issues de la fiche AEFF 2022.



5. La dette de la CCPBS – budgets annexes (états annexés)

- Encours de la dette du budget eau potable au 01/01/24 : 3 251 474,09 €
- Annuité 2024 de la dette sur le budget eau potable : 487 278,78 €
 - Remboursement de capital : 352 850,66 €
 - Intérêts : 134 428,12 €
- Ratio de désendettement : 1,7 an
- Encours de la dette du budget assainissement au 01/01/24 : 17 842 856,16 €
- Annuité 2024 de la dette sur le budget assainissement : 1 946 624,66 €
 - Remboursement de capital : 1 543 367,46 €
 - Intérêts : 403 257,20 €
- Ratio de désendettement : 8,7 ans (hors produit exceptionnel de 331 K€)



5. La dette de la CCPBS – budgets annexes (états annexés)

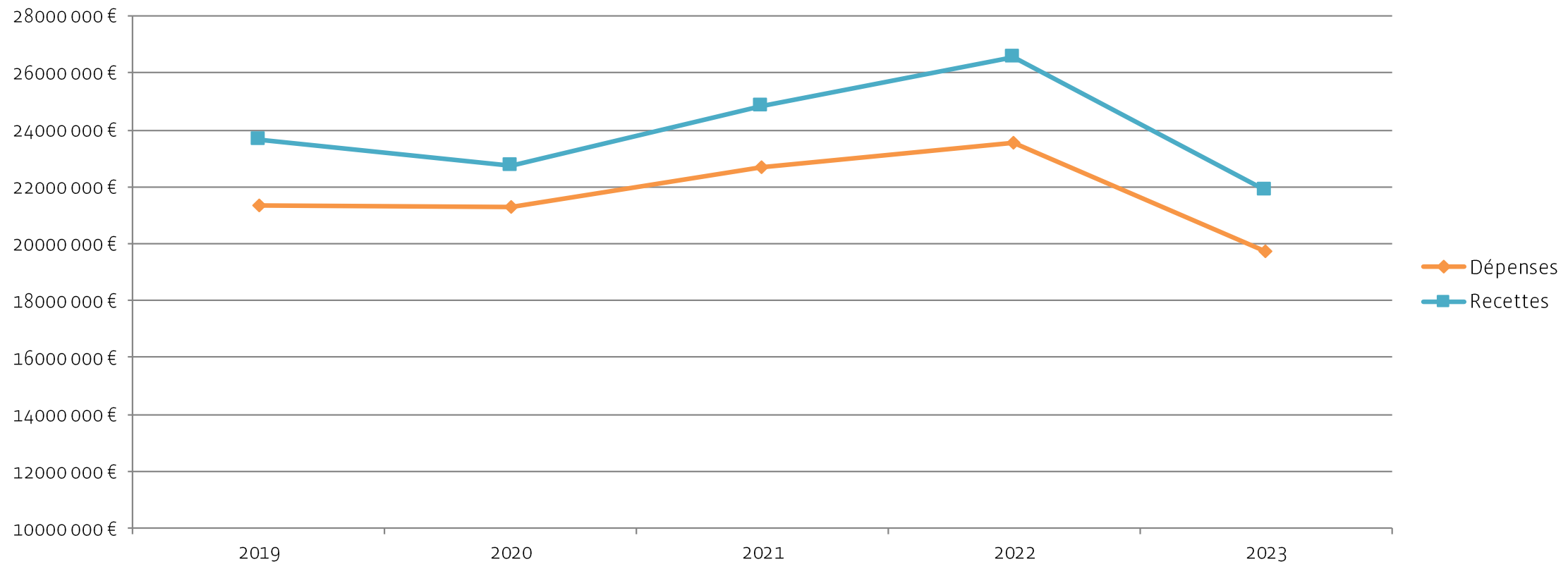
- Encours de la dette du budget déchets au 01/01/24 : 0 €
- Annuité 2024 de la dette sur le budget eau potable : 0 €
 - Remboursement de capital : 0 €
 - Intérêts : 0 €
- Ratio de désendettement : 0 an

- Pour rappel le dernier emprunt mobilisé pour la modernisation de l'usine de Lézinadou a été transféré en 2020 au syndicat Valcor.



6. Évolution de la section de fonctionnement – budget principal

	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses	21 368 135 €	21 281 254 €	22 695 175 €	23 539 251 €	19 740 559 €
Recettes	23 675 427 €	22 723 615 €	24 862 363 €	26 562 793 €	21 885 039 €

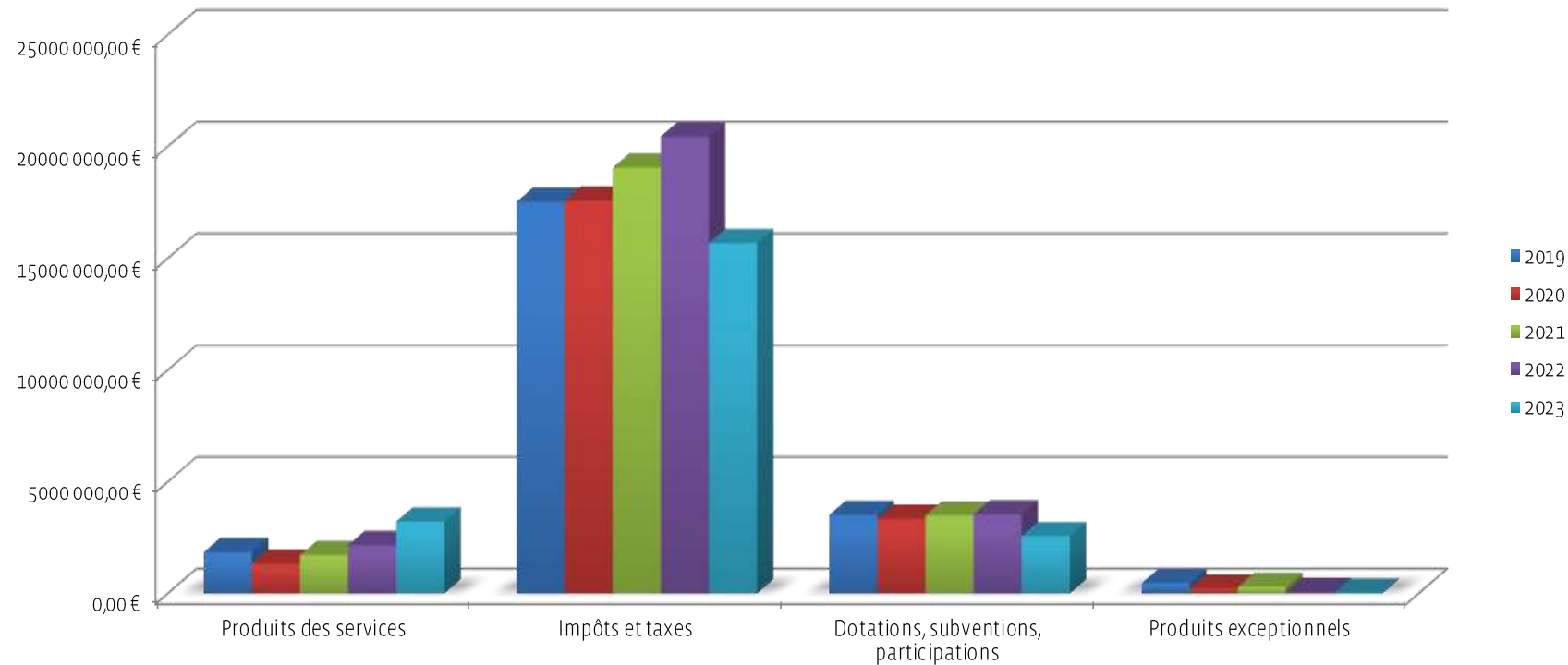


Il convient de rappeler l'isolement des charges et produits liés aux déchets depuis la création d'un budget annexe au 1^{er} janvier 2023.



6. Évolution des recettes de fonctionnement – budget principal

Évolution des recettes réelles de fonctionnement
(Données comptes administratifs 2019 à 2023)



Produits des services : en hausse de 48,5% du fait de la refacturation du personnel au budget annexe déchets. À noter une amélioration des produits des équipements sportifs (+81 K€ par rapport à 2022).

Impôts et taxes : détail présenté au préalable. Pour rappel, les bases fiscales ont été revalorisées à hauteur de 7,1% et la TEOM est sortie vers le budget annexe déchets. La taxe de séjour est de nouveau en hausse (nouveaux tarifs en 2024).

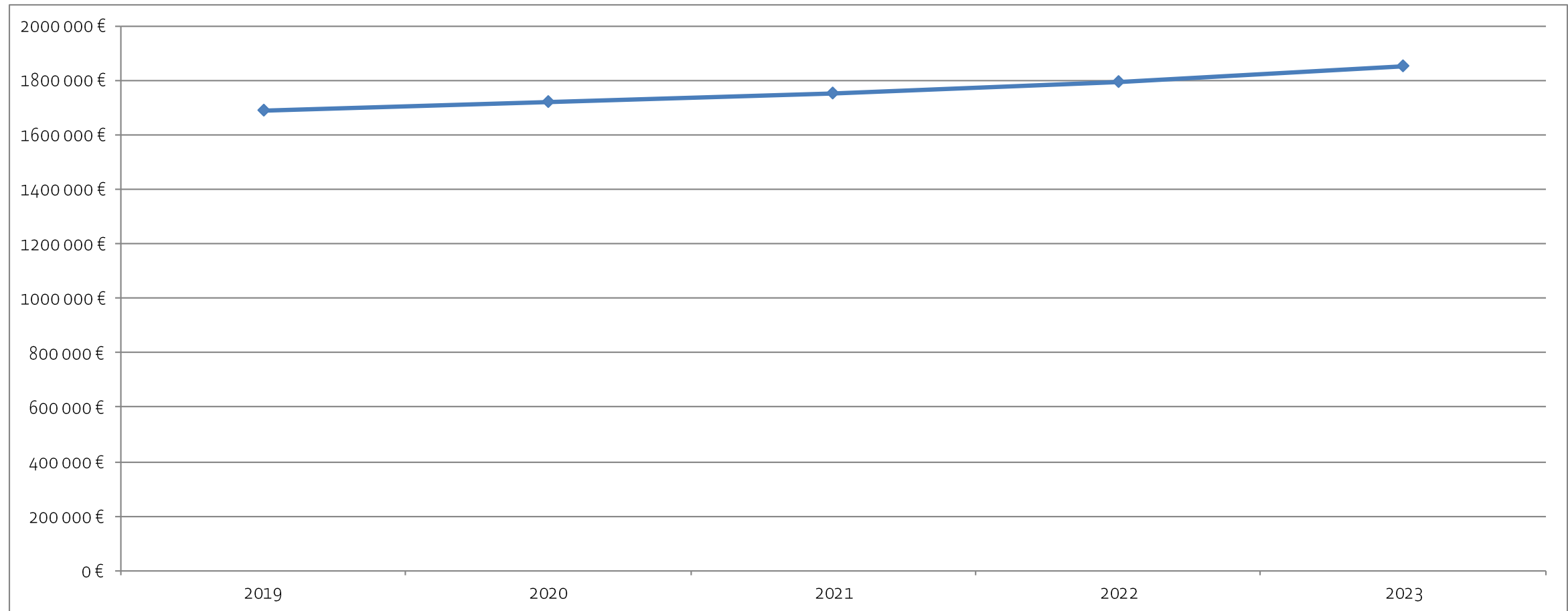
Dotations, subventions : les soutiens liés aux déchets sont désormais isolés dans le budget annexe.

Produits de gestion courante : ils augmentent de 20,4 K€ avec notamment la location du local de Ti Boutic.



6. Évolution des dotations de l'État – budget principal

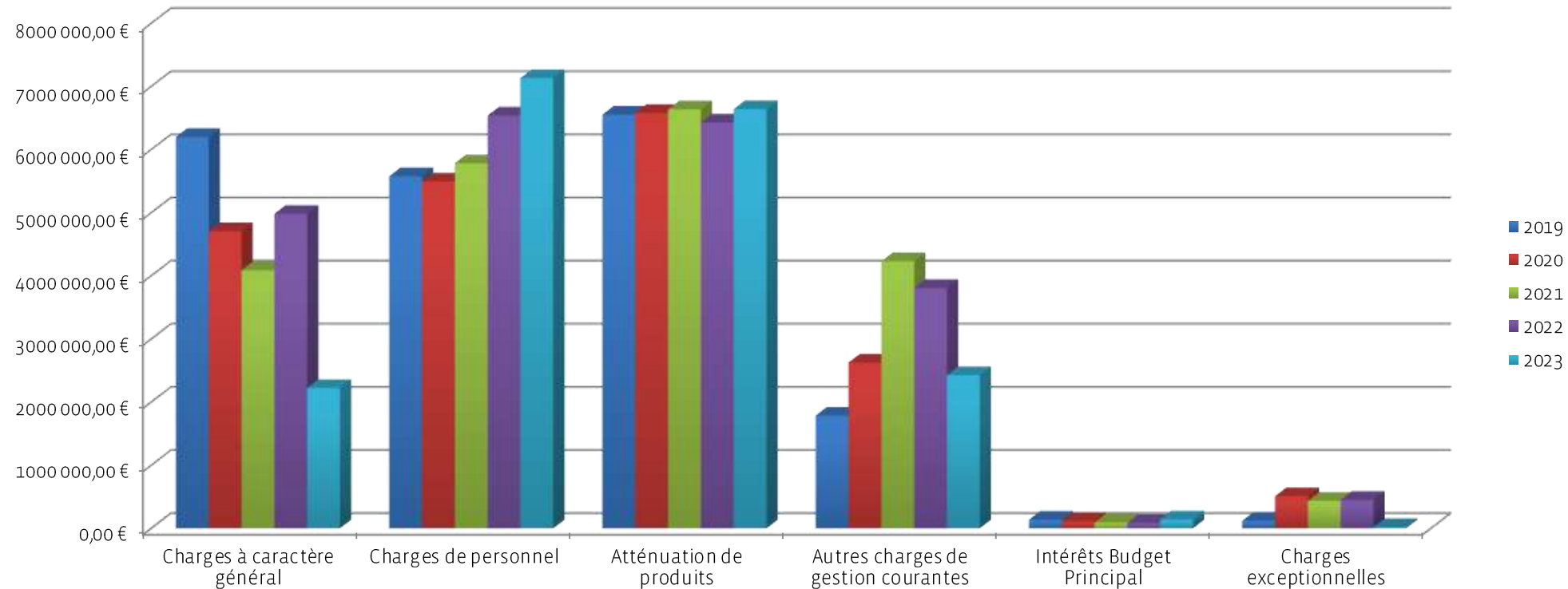
	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations	1 690 864 €	1 718 596 €	1 750 566 €	1 791 829 €	1 854 017 €





6. Évolution des dépenses de fonctionnement – budget principal

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement
(Données comptes administratifs 2019 à 2023)

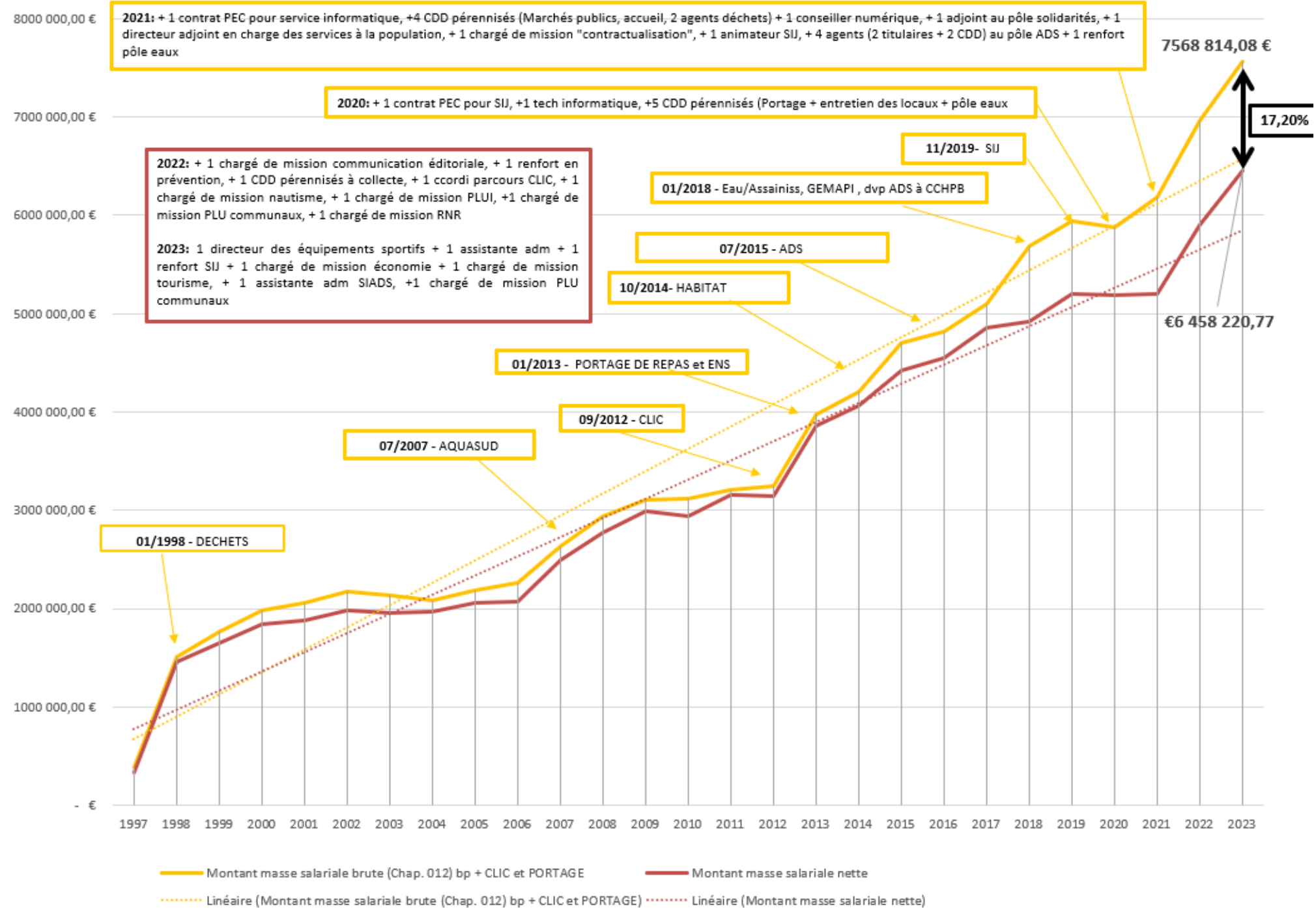


Charges générales : +216 K€ sur l'énergie (+71,5%) ; entretien des dunes (79,6 K€) ; études pour 261 K€ (mobilités, habitat, tourisme et GEMAPI).

Charges de personnel : renforcement des services et maintien des agents dédiés aux déchets dans les paies du budget principal.

Atténuation de produits : régularisation de la TVA reçue au titre de la TH sur les résidences principales et de l'évolution du taux voté en 2018 qui n'est pas prise en compte dans la compensation.

Charges de gestion courante : 130 K€ de subvention d'équilibre au budget portage ; 49 K€ de subvention d'équilibre au budget annexe déchets ; 91 K€ de subvention d'équilibre au budget ZA ; 70,5 K€ dédiés au maintien de la liaison aérienne.





6. Structure des effectifs au 31 décembre 2023

Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	129	78,66%
Non titulaires occupant un emploi permanent	9	5,49%
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	26	15,85%
Agents en position d'activité (tous statuts)	164	100,00%

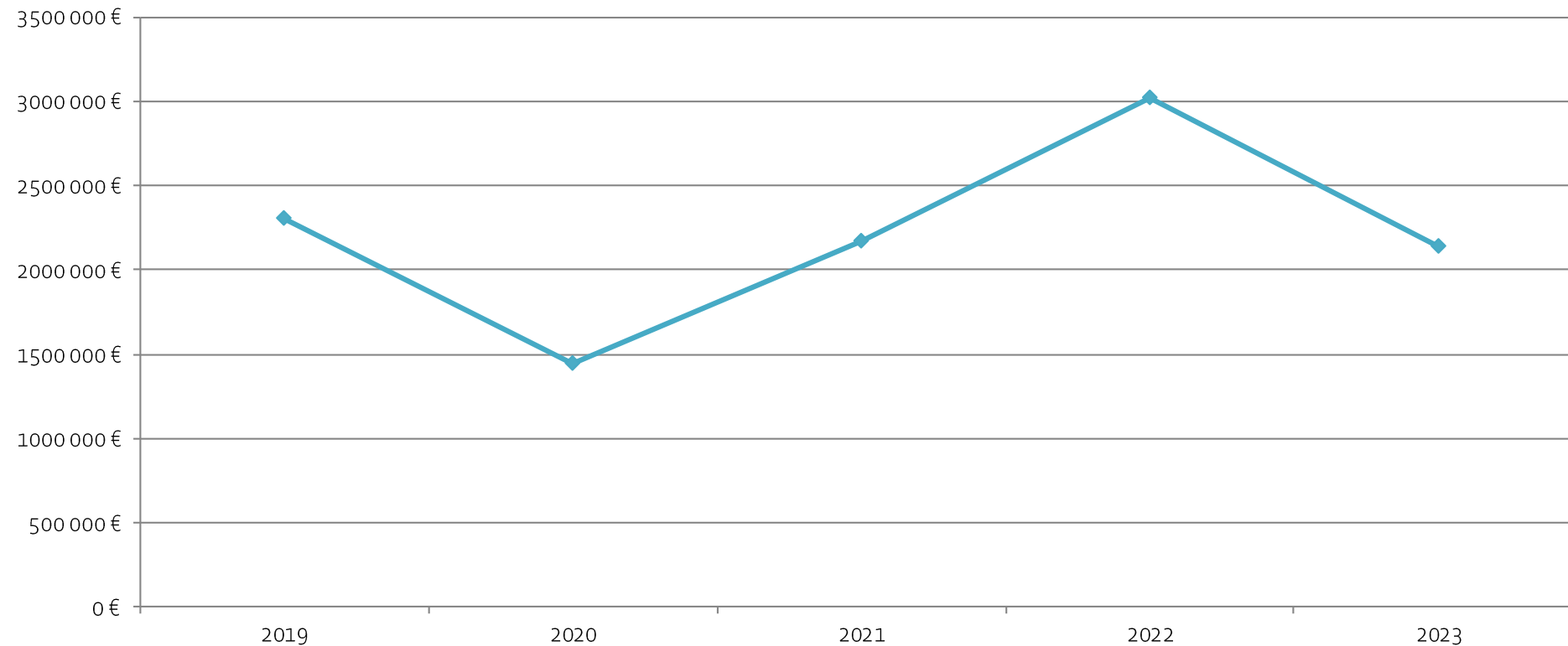
Femmes	Hommes
37,68%	62,32%

	Filière Administrative	Filière Animation	Filière Médico-sociale	Filière Sportive	Filière Technique
F	74,42%	66,67%	100,00%	28,57%	16,87%
H	25,58%	33,33%	0,00%	71,43%	83,13%



7. L'évolution du résultat et de l'épargne

	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat	2 307 292 €	1 442 361 €	2 167 188 €	3 023 542 €	2 144 480 €

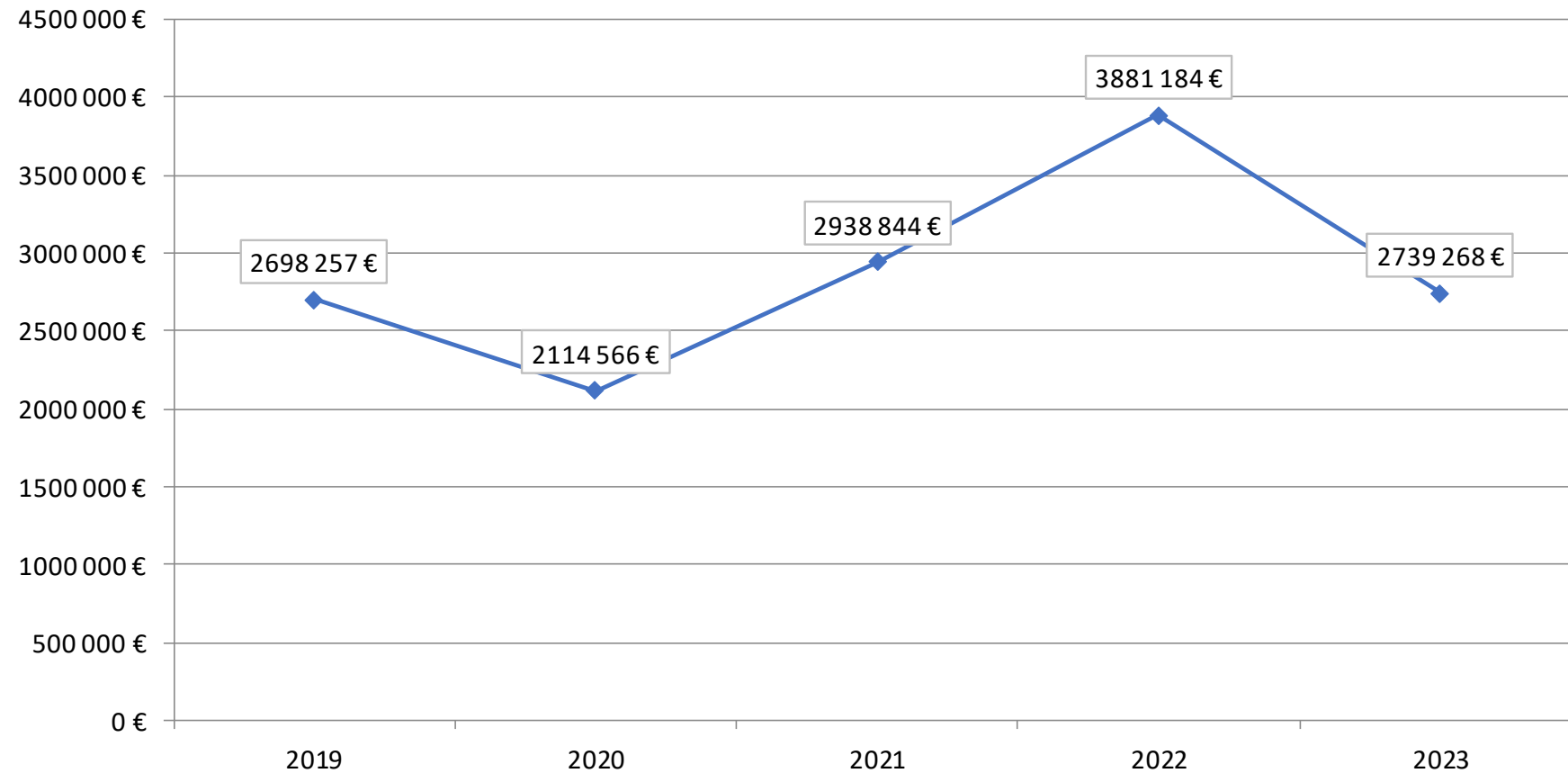


Le résultat de fonctionnement demeure au-dessus des 2 millions d'euros. Il convient de rappeler les craintes de début d'année 2023 sur la hausse des coûts énergétiques. Cette dernière aura été moins soutenue que ce que les estimations de fin 2022 laissaient présager.



7. L'évolution du résultat et de l'épargne

Évolution de l'épargne nette (CAF nette)

(Données comptes administratifs 2019 à 2023)

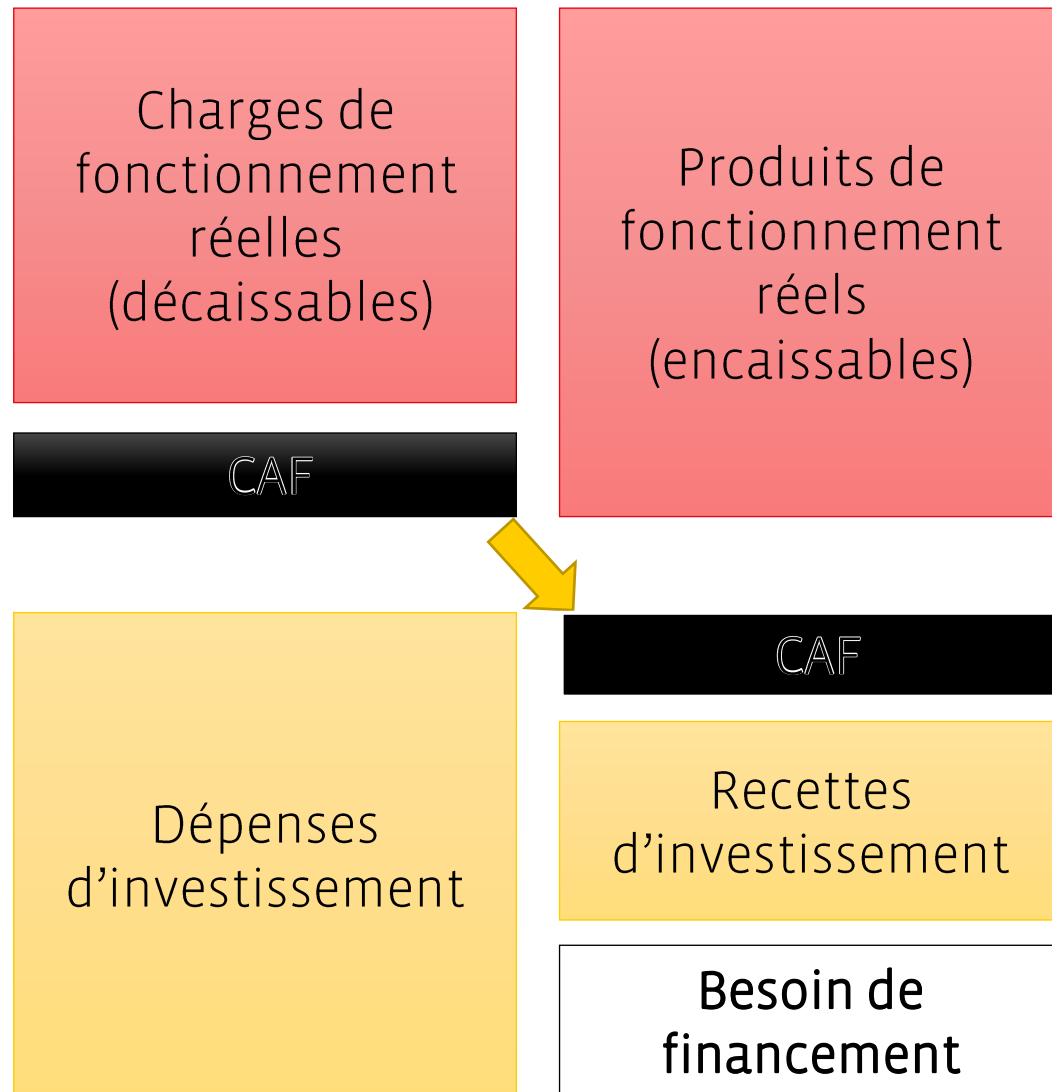
Cet indicateur est essentiel pour apprécier la capacité de la collectivité à mener ses projets d'investissements. Il est précisé à suivre la définition de la capacité d'autofinancement et sa décomposition pour la communauté de communes du Pays bigouden sud.



7. L'évolution du résultat et de l'épargne

- La capacité d'autofinancement (CAF) est un concept central pour l'analyse d'une collectivité locale. Ainsi, l'examen de la CAF va permettre de répondre aux questions suivantes : Est-ce que l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet,
 - De couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité ?
 - De dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?
- La CAF brute est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) – les charges réelles de fonctionnement (décaissables)
- La CAF nette est égale à la CAF brute – le remboursement en capital de la dette
- La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité

7. L'évolution du résultat et de l'épargne



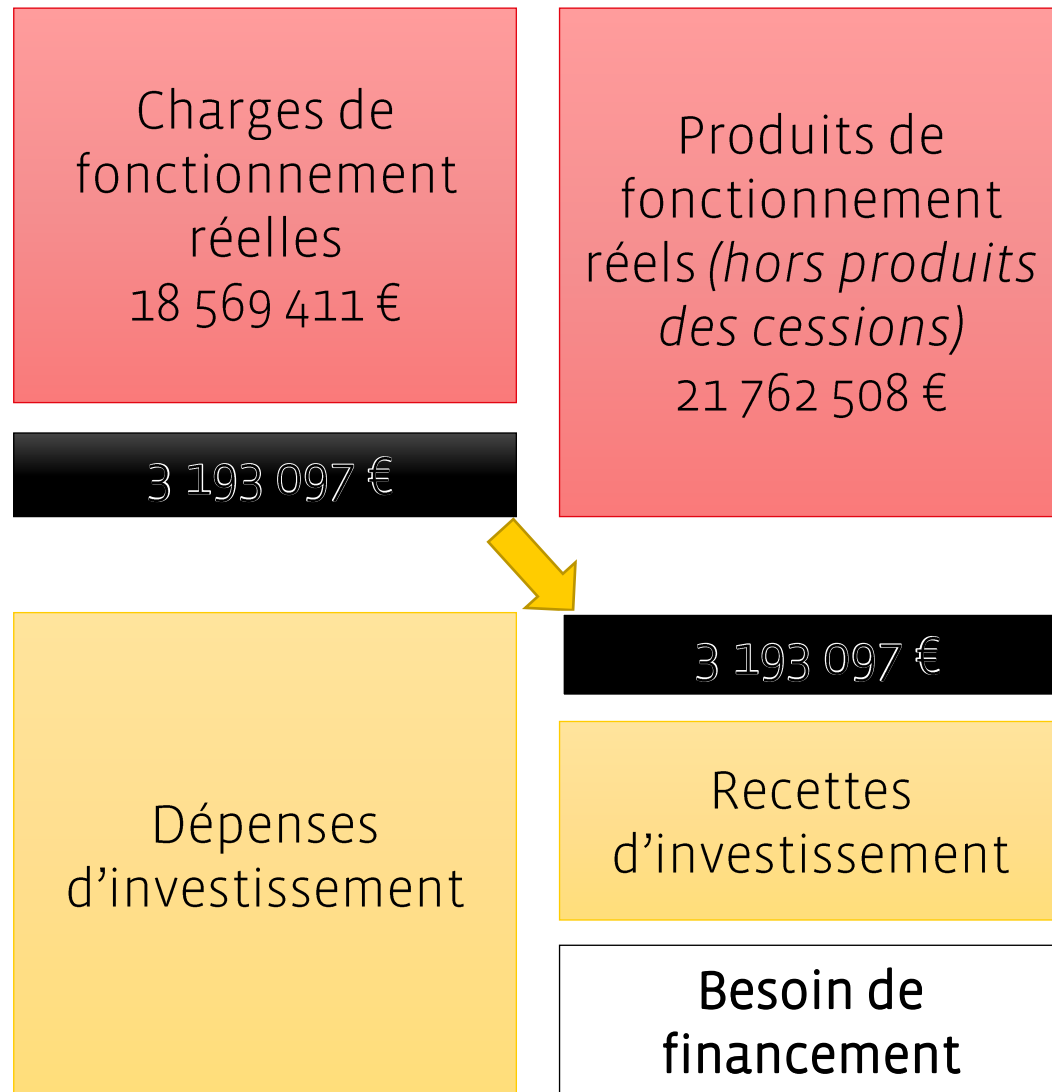
L'équilibre est réalisé grâce à une ressource : la CAF brute

Elle a vocation à couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses d'investissement)

$$\begin{aligned}
 & \text{CAF brute} - \text{remboursement dette} \\
 & = \\
 & \text{CAF nette} \\
 & = \\
 & \text{Autofinancement}
 \end{aligned}$$



7. L'évolution du résultat et de l'épargne



CAF Brute de 3 193 097 €

- Remb Dette pour 453 829 €

= CAF Nette de 2 739 268 €



Ratios analytiques

Ratio de rigidité des charges structurelles :

Charges de personnel + contributions obligatoires & participations +
charges d'intérêt

Produits de fonctionnements réels
(encaissables)

Ce ratio permet de mesurer le poids des charges
dites « incompressibles »

	2019	2020	2021	2022
CCPBS	0,33	0,35	0,32	0,32
Région	0,39	0,40	0,41	0,41
France	0,47	0,47	0,48	0,48



Ratios analytiques

Coefficient d'autofinancement courant :

Charges de fonctionnement réelles + remboursement en capital
d'emprunts

Produits de fonctionnements réels
(encaissables)

Plus ce ratio est proche de 1, plus la CAF nette se
réduit

	2019	2020	2021	2022
CCPBS	0,85	0,87	0,82	0,80
Région	0,84	0,83	0,85	0,84
France	0,89	0,88	0,89	0,88



Focus sur le schéma de mutualisation (article L.5211-39-1 CGCT)

- Service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (SIADS) depuis 2015.
- Mise à disposition du conseiller de prévention pour les communes membres.
- Règlement général sur la protection des données : prestation du CDG29 mutualisée pour la communauté de communes et les communes membres.
- Partenariat avec les communes et le SDEF pour la mise en place du plan du corps de rue simplifié (PCRS).

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Scenarii de prospective financière



L'approche prospective

- Orientations budgétaires travaillés par le bureau communautaire puis en commission des finances.
- Plan pluriannuel d'investissement construit autour du projet de territoire et selon les remontées des différentes commissions ou groupes de travail.
- Étude de la prospective financière avec l'appui du cabinet Ressources Consultants Finances. C'est-à-dire l'appréciation des marges et/ou leviers à la disposition de la collectivité pour mener ses projets tout en veillant à conserver une capacité de désendettement raisonnable et un fonds de roulement suffisant.



Séminaire Finances 19 janvier 2024

Communauté de communes
du Pays bigouden sud



Ambition 1 – Un territoire durable

Défi 1 – Sauver la biodiversité, la qualité paysagère et répondre aux enjeux sur l'eau, l'assainissement et les déchets



Défi 1 : Sauvegarder la biodiversité, la qualité paysagère et répondre aux enjeux sur l'eau, l'assainissement et les déchets

Actions- Assurer la collecte et le traitement des déchets pour l'ensemble des administrés

Descriptif

Compétence historique de la CCPBS, il convient de respecter les différentes réglementations environnementales, tout en maintenant les coûts.

Problématiques - Objectifs

- Contenir les dépenses (**7,6 M€ /an**), malgré les nouvelles réglementations (loi AGEC) et l'inflation importante:

⇒ Optimisation des collectes et des effectifs dans les différents services

- Optimiser les recettes (**1,6 M€**) / fiscalité (**6 M€**), pour éviter le recours au budget général:

⇒ Ventes de matériaux

⇒ Soutiens des éco-organismes

⇒ TEOM /RS

- Prévention

⇒ Collectes sélectives des emballages

⇒ Tri en déchèteries

⇒ Compostage des biodéchets

⇒ Communication dans les écoles, collèges, lycée

⇒ Animations

Publics bénéficiaires

- 100% des Particuliers
- Professionnels

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôle « Déchets »

Partenaires: Communes, REGION, SYMEED, VALCOR, ECOTRI, ADEME, Eco-organismes...

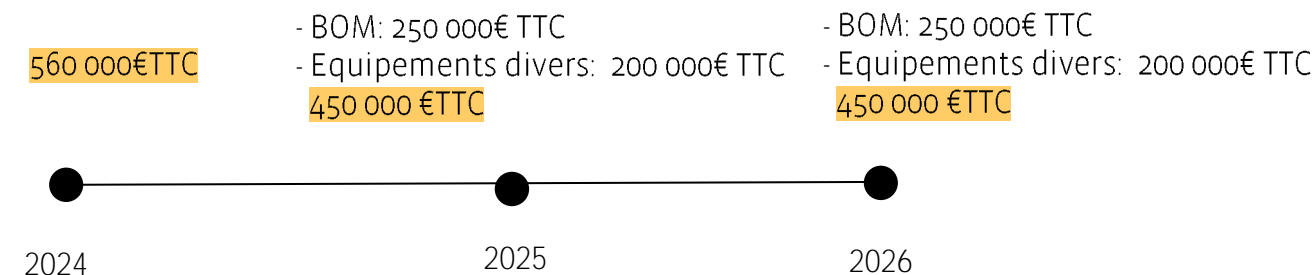


Coût estimé **560 000 € TTC**

• Achat d'un véhicule PL – Grue (Collecte des PAV)	260 000€
• Equipements de collecte (Bacs, colonnes, composteurs...)	150 000€
• Benne pour la collecte du verre	10 000€
• 3 bennes déchèteries	30 000€
• Composteurs et lombricomposteurs	30 000€
• Composteurs pour les habitats collectifs (Option)	20 000€
• Communication « Prévention »	5 000€
• Avenir Lézinadou (AMO à 50% avec VALCOR)	55 000€



Calendrier prévisionnel





Défi 1 : Sauvegarder la biodiversité, la qualité paysagère et répondre aux enjeux sur l'eau, l'assainissement et les déchets

Actions- Eau potable: sécuriser la ressource, en préservant la biodiversité et assurer la distribution

Descriptif

Compétence historique de la CCPBS, il convient de s'adapter aux aléas climatiques (sécheresse, fortes pluies) afin d'assurer l'alimentation en eau potable des usagers, dans un contexte d'autonomie du territoire (pas d'interconnexions avec les gros syndicats de production de l'eau potable)

Problématique - Objectifs

- Contenir le taux d'endettement du service (moins de 1,5M€ / Dette < 1 an)
- Contenir les dépenses (2,6 M€ de recettes), malgré les nouvelles réglementations (élimination de molécules de plus en plus petites) l'inflation importante (Energie, réactif, matériaux...):
Suivi et pilotage du délégataire
Recherche de soutiens de l'AELB, du département, de la région, de l'Etat

- Prévention

Limiter la consommation
Communication dans les écoles, collèges, lycée
Animations

- Maintenir un bon niveau d'investissements sur les équipements
Réseaux (800km), postes de chloration : 1 à 1,5% par an
Infrastructures: usines, châteaux d'eau, bâches, barrage

Publics bénéficiaires

- 100% des Particuliers
- Professionnels

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôle « Eau-Assainissement »

Partenaires: Communes, REGION, SYMEED, VALCOR, ECOTRI, ADEME, Eco-organismes...



Coût estimé (Infrastructures)

3 à 4 M€ HT



- | | |
|---|--------------------|
| • Travaux Bringall (carport groupe électrogène) | 20 000€ |
| • Poursuite travaux sur les bâches | 2 000 000€ |
| • Pompage prise directe (fin des travaux) | 700 000€ |
| • Investigations barrage (plots, drains) | 80 000€ |
| • Condamnation turbine | 60 000€ |
| • Vidange partielle du barrage | 185 000 à 235 000€ |
| • Passe à poissons (800 000€ budgétisés...) | |



Coût estimé 2024 (réseaux)

3,5 M€ HT

Financements mobilisables

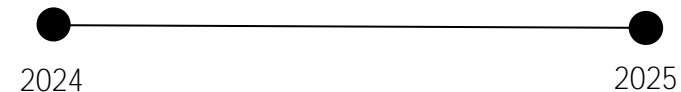


AELB, DETR, suivant classification des zones



Calendrier prévisionnel

- | | |
|------------------------|----------------------|
| Travaux Bringall | Condamnation turbine |
| Pompage direct | Vidange partielle |
| Investigations barrage | Passe à poissons |
| Reprise bâches | |





Défi 1 : Sauvegarder la biodiversité, la qualité paysagère et répondre aux enjeux sur l'eau, l'assainissement et les déchets

Actions- traiter les eaux à épurer et assurer la protection du milieu naturel

Descriptif

Compétence récente de pour la CCPBS, suite au transfert de compétence en 2018, l'objectif est de protéger le milieu naturel, via le contrôle des installations individuelles et une bonne gestion des réseaux et des équipements, malgré un budget de plus en plus tendu.

Problématiques - Objectifs

- Limiter le taux d'endettement du service (près de **19,5 M€ / Dette > 11,5 ans**)
- Contenir les dépenses (**2,5 M€** de recettes), malgré les nouvelles réglementations ,l'inflation importante (Energie, réactif, matériaux...) et les investissements importants à venir (Rénovation du réseau – 400km / Nouvelles STEP) :

- ⇒ Suivi et pilotage du délégataire
- ⇒ Recherche de soutiens de l'AELB, du département, de la région, de l'état

- Prévention

- ⇒ Limiter les pollutions
- ⇒ Communication dans les écoles, collèges, lycée
- ⇒ Animations

- Maintenir un bon niveau d'investissements sur les équipements

- ⇒ Réseaux (400km), postes de relevage : 1 à 1,5% par an
- ⇒ Infrastructures: STEP...



Publics bénéficiaires

- 100% des Particuliers
- Professionnels



Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles « Eau »

Partenaires: Communes, REGION, SEA-29, AELB, SAUR, canalisateurs...

Coût estimé (Infrastructures) **3 à 4 M€ TTC**

• Travaux STEP (Traitement bactériologique)	150 000€
• Chargeuse traitement des boues (Lézinadou)	250 000€
• Carports stockage des boues sur 3 STEP	60 000€
• Solde schéma directeur « assainissement »	100 000€

Coût estimé 2024 (réseaux) **4,5 M€ TTC**

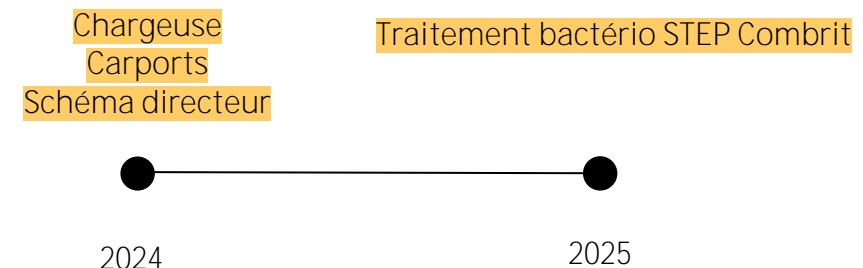
Financements mobilisables



AELB, DETR, suivant classification des zones



Calendrier prévisionnel





Défi 1 : Sauvegarder la biodiversité, la qualité paysagère et répondre aux enjeux sur l'eau, l'assainissement et les déchets

Actions- Créer une réserve naturelle régionale dunes et paluds bigoudènes

Descriptif

Les dunes et paluds bigoudènes accueillent une biodiversité reconnue comme d'importance internationale (Natura 2000 et Ramsar). Ce site naturel abrite le plus grand massif dunaire du département, plus de 1 000 espèces ainsi qu'une vingtaine d'habitats naturels d'intérêt européen. Ses paysages sont emblématiques. Les usages sur le site s'accroissent et, pour certains d'entre eux, peuvent générer des problématiques fortes quant à sa bonne conservation. La création d'une réserve naturelle régionale permettrait, dans le cadre d'une concertation poussée, d'améliorer la protection du site par la régulation des usages, la meilleure connaissance du patrimoine naturel et par la sensibilisation des usagers.

Problématique - Objectifs

Préserver, voire améliorer l'état de conservation du site, de ses espèces animales et floristiques, de ses habitats naturels et de ses paysages tout en tenant compte des usages.

- élaboration du dossier de candidature à la création de la RNR Dunes et paluds bigoudènes
- animation foncière pour obtenir l'accord des propriétaires (+ exploitants agricoles)
- élaboration du règlement de la RNR
- animation des groupes de travail et autres réunions
- suivi de la phase d'instruction de la candidature RNR
- préparation de l'élaboration du plan de gestion à mettre en œuvre une fois la RNR créée
- suivi administratif

Publics bénéficiaires

- Tout public

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôle littoral et biodiversité

Partenaires : Conseil régional, Communautés de communes du haut Pays bigouden, associations, Conservatoire du littoral

Coût estimé (Infrastructures) 45 000 €



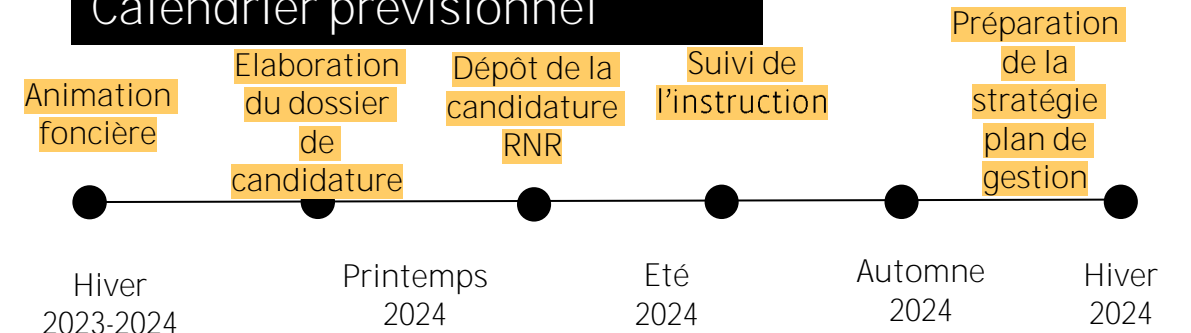
- | | |
|--|----------|
| • Traitement annuel de la chargée de mission | 40 000 € |
| • Frais de mission | 1 000 € |
| • Frais de formation | 1 000 € |
| • Frais de réception | 2 000 € |
| • Achats divers | 1 000 € |

Financements mobilisables



Conseil régional de Bretagne / Prise en charge pour moitié par la CCHPB

Calendrier prévisionnel



Ambition 1 – Un territoire durable

Défi 2 – **S'engager dans la sobriété énergétique et favoriser les énergies renouvelables**



Défi 2 : S'engager dans la sobriété énergétique et favoriser les énergies renouvelables

Actions- Différentes infrastructures

Descriptif

Piliers importants du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'optimisation énergétique et le développement des énergies renouvelables sont à présent au cœur de tous les projets menés par la CCPBS

Problématique - Objectifs

- Construire des bâtiments éco-responsable.
- Limiter les dépenses énergétiques
- Contenir les coûts de construction
- Etre une vitrine / communes et professionnels dans le cadre du déploiement du PCAET

Publics bénéficiaires

- 100% des Particuliers
- Professionnels

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles « bâtiments »

Partenaires: Communes, REGION, CD29, ADEME, MTE, ENGIE, SDEF, Professionnels...

Coût estimé

3,5M€

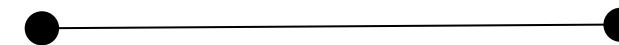
- Solde fin de la modernisation du siège (4,4 M€TTC, au total) **1,8 M€TTC**
- Parking siège (90 places), avec ombrières photovoltaïques **800 000 €TTC**
- Chaufferie bois parc aquatique et siège, (inclue au marché d'exploitation). **900 000 €TTC**



Calendrier prévisionnel

Démarrage travaux

Mise en service



Printemps
2024

Automne-hiver
2024



Défi 2 – S’engager dans la sobriété énergétique et favoriser les énergies renouvelables

Actions- Mettre en place le Plan climat air énergie territorial

Descriptif

Renforcer l’engagement du Pays bigouden sud dans les transitions nécessaires à un avenir durable, tel est l’objet du futur Plan climat de la CCPBS. A la fois document de planification et outil de mobilisation collective, il vise à traduire localement les politiques de lutte contre le changement climatique. Promouvoir des modes de vie plus sobres et décarbonés, développer la production locale d’énergie renouvelable ou encore préserver les écosystèmes et leur capacité de stockage du carbone : de nombreux sujets intégreront ce projet transversal aux différentes compétences communautaires. Dans le sillage d’une large mobilisation locale, la collectivité coordonnera les actions pour atteindre l’autonomie énergétique et la neutralité carbone, avec à la clé, de nombreux bénéfices pour le territoire et la qualité de vie de ses habitants.

Problématique - Objectifs

- Terminer l’élaboration du Plan climat en construisant son plan d’action.
- Valider le projet de PCAET en interne et auprès des services de l’État.
- Développer la transversalité entre les services communautaires pour assurer une bonne appropriation du document et faciliter à terme la mise en œuvre du plan d’action.
- Sensibiliser les élus en interne ainsi que les différents publics aux enjeux des transitions.
- Assurer la cohérence du PCAET avec la mise en œuvre des autres documents de planification.
- Construire et animer une dynamique de travail autour des transitions avec les acteurs locaux.

Publics bénéficiaires

- L’ensemble du Pays bigouden sud (citoyens, entreprises, collectivités, associations...)

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôle littoral et biodiversité

Partenaires : SDEF, Collectivités territoriales, Services de l’État, Réseau régional des PCAET, associations, entreprises

Coût estimé

64 000 €



- Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial
Marché en cours

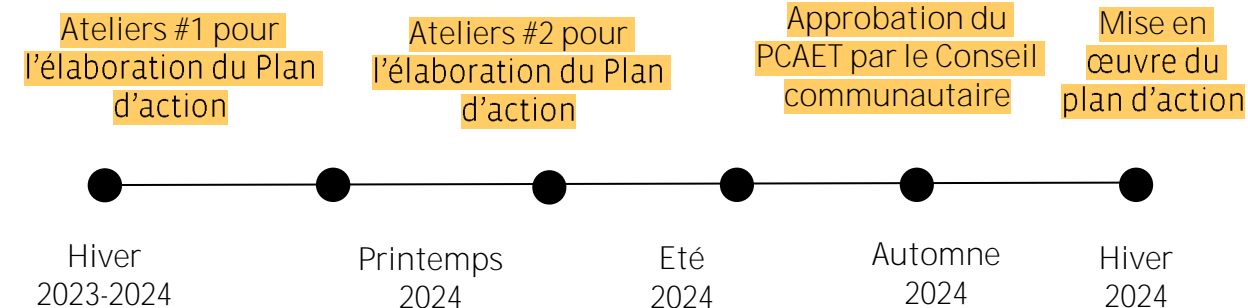
64 000 €

Financements mobilisables



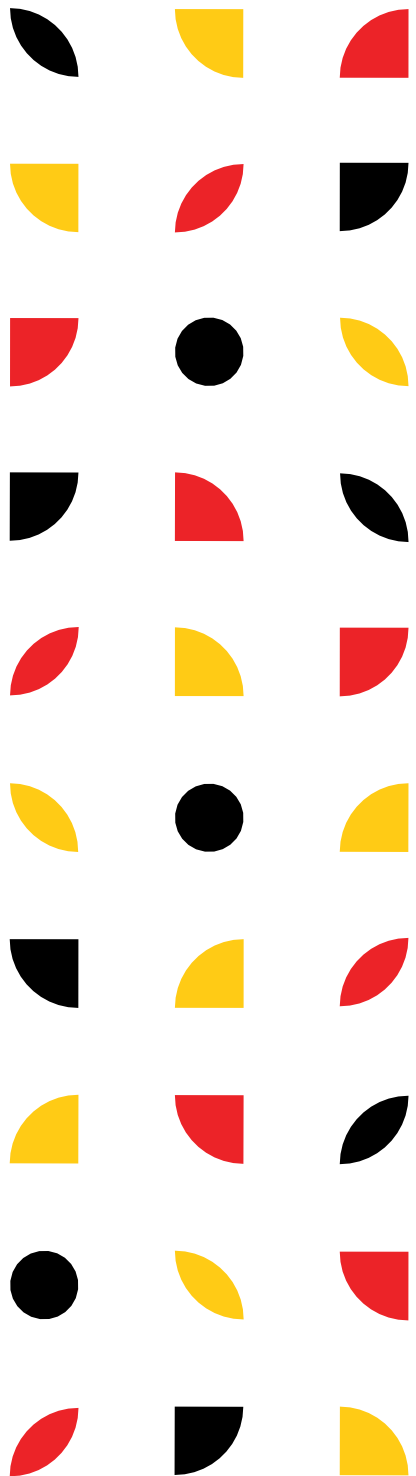
- Fonds propres pour l’élaboration
- Appels à projets (ADEME, Région Bretagne...) pour la mise en œuvre

Calendrier prévisionnel



Ambition 1 – Un territoire durable

Défi 3 – Adapter le territoire au risque de submersion marine





Défi 3 – Adapter le territoire au risque de submersion marine

Actions- Mise en œuvre du PAPI complet littoral sud Finistère

Descriptif

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du Littoral sud Finistère (PAPI LSF) est un outil partenarial et financier qui permet de mettre en œuvre les stratégies de protection des territoires exposés face au risque de submersion marine à l'échelle des 3 EPCI locaux.

Finalisé en février 2023, le PAPI d'intention et les études qu'il a permis de réaliser ont apporté aux collectivités partenaires un volume d'informations et de conclusions important, à partir desquels elles ont décidé de renforcer leurs engagements dans l'anticipation et l'adaptation de leur territoire face au risque de submersion marine et à une hausse attendue des niveaux marins. Ainsi, le PAPI complet (Travaux), financé sur une durée de 6 ans, représente une nouvelle étape pour la prévention des risques de submersion marine sur les 12 communes du territoire littoral de Penmarc'h à Concarneau.

Problématique – Objectifs

Le PAPI complet comprend 81 actions à réaliser sur la période 2024-2029/30, dont 26 seront portées par la CCPBS. Ces actions sont réparties sur les sept axes de la politique nationale de prévention des risques d'inondation qui structurent ce projet de PAPI LSF. Dans le détail, ces actions peuvent se répartir de la manière suivante : 24 actions constituent le prolongement des actions menées dans le PAPI d'intention (suivi du trait de côte, sensibilisation du grand public et des scolaires, préparation à la gestion de crise...), 29 actions correspondent à des études et travaux retenus et 29 actions nouvelles pour lesquelles le PAPI constitue une opportunité de réalisation. La CCPBS portera 55% du montant du PAPI complet du fait notamment des études et travaux sur les bassins de risque submersion de Lehan (Treffiagat), Combrit Ile-Tudy, La Joie (Penmarc'h), Ster Kerdour et Poulluen (Loctudy).

Publics bénéficiaires

- L'ensemble du Pays bigouden sud (Collectivités, particuliers, professionnels...)

Pilotage et partenaires

Pilotage : Pôle littoral et biodiversité

Partenaires : communes, Services de l'État, Conseil départemental

Coût estimé

2024/2030



Mise en œuvre du PAPI Complet littoral sud Finistère :

• Coût global : 24 753 242€

• RAC CCPBS: 8 653 800€

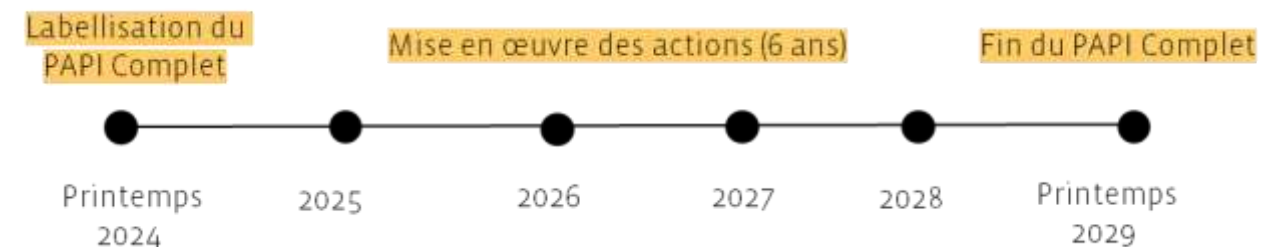
Labellisation prévue en avril 2024

Financements mobilisables



- Etat
- Conseil départemental du Finistère
- Collectivités partenaires

Calendrier prévisionnel





Défi 3 – Adapter le territoire au risque de submersion marine

Actions- Élaboration d'une cartographie du risque d'érosion littorale

Descriptif

Le littoral du Pays bigouden sud est particulièrement exposé aux risques littoraux dont celui lié à l'érosion littorale. En effet, principalement constituée de cordon de sable la bande côtière recule sous l'effet de la montée du niveau de la mer et des événements météo-marins. L'urbanisation de certains secteurs est menacée à plus ou moins long terme par l'avancée de la mer et le territoire doit mieux connaître ce risque pour mieux l'anticiper.

Problématique - Objectifs

Pour cerner la problématique et envisager les mesures à mettre en place, les communes du territoire se sont inscrites et figurent au décret liste du 31/07/2023 des communes concernées par l'érosion côtière (loi Climat résilience). De ce fait, la CCPBS élabore la cartographie de ce phénomène à échéance 30 ans et 100 ans.

- Recrutement du prestataire
- Analyse des données existantes et acquisition de nouvelles données
- Sensibilisation et médiation avec les habitants
- Élaboration de scénarii 30 ans et 100 ans
- Intégration de la cartographie dans le PLUiH

Publics bénéficiaires

- Communes
- Habitants concernés par le recul du trait de côte à 30 et 100 ans

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôle littoral et biodiversité

Partenaires : SDEF, Collectivités territoriales, Services de l'État, Réseau régional des PCAET, associations, entreprises

Coût estimé

70 000 €



Prestation du bureau d'études

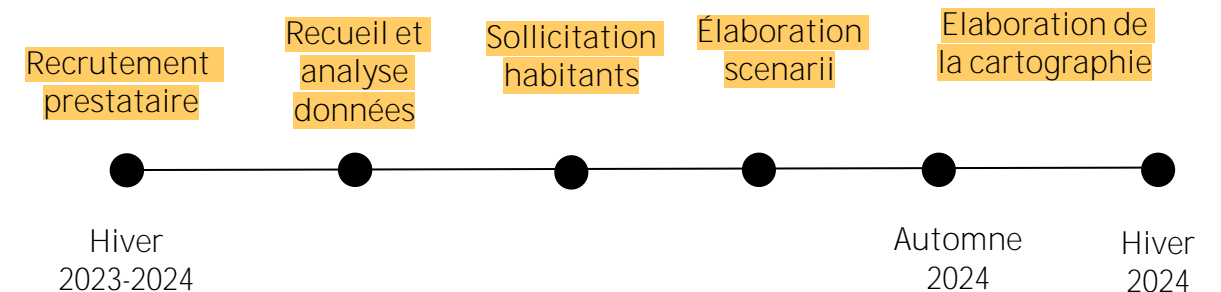
Frais réception pour réunions avec habitants

Financements mobilisables



Etat (Fonds vert)

Calendrier prévisionnel



Ambition 1 – Un territoire durable

Défi 4 – Réinventer les mobilités et permettre à tous de se déplacer via des modes plus vertueux



Défi 4 : Réinventer les mobilités et permettre à tous de se déplacer via des modes plus vertueux

Actions- Mise en œuvre du réseau cyclable communautaire

Descriptif

Le schéma vélo communautaire a été validé le 8 décembre 2022, dans le cadre de l'appel à programmes « territoires cyclables », la CCPBS a pour objectif de réaliser d'ici 6 ans l'axe 1 du schéma à savoir « améliorer et développer le réseau cyclable communautaire ».

Des aménagements existent sur le territoire, or ils sont très peu connectés les uns aux autres et insuffisamment sécurisés pour inciter les habitants à utiliser leur vélo. L'enjeu est d'améliorer la continuité des itinéraires pour développer toute leur utilité et générer des effets de synergie entre eux et servir à plusieurs usages.

Problématique - Objectifs

Le réseau cyclable s'appuie sur la hiérarchisation des itinéraires selon leur caractère plus ou moins structurant pour le territoire. Ce travail préalable, réalisé dans le cadre du schéma vélo nous a permis d'établir un programme de réalisation des différentes liaisons cyclables du territoire.

Publics bénéficiaires

- Tout public

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôle mobilité

Partenaires : Etat (DREAL, DDTM, préfecture), Conseil départemental, Conseil Régional, communes, CEREMA, associations...

Coût estimé (Infrastructures) 16 632 104 € (2024-2029)



- Infrastructures : CCPBS/Communes (intégration du fonds de concours) 4 698 989 €
- Moyens humains : 1 etp A définir

2024	2025	2026	2027	2028	2029
1 052 700 €	4 667 950 €	5 832 125 €	819 000 €	2 203 329 €	2 057 000 €

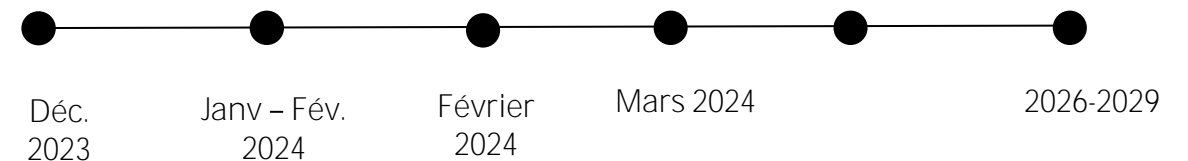
Financements mobilisables



- Soutien AAP « territoires cyclables » 5 322 273 €
- Département 3 305 421 €
- Région 1 652 710 €
- Autres fonds Etat 1 652 710 €

Calendrier prévisionnel

Annonce des lauréats Convention avec l'Etat Cadrage avec les partenaires Mise en œuvre du programme



Ambition 1 – Un territoire durable

Défi 5 – Limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols



Défi 5 : Limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols

Actions- Élaborer le PLUiH – Plan local d'urbanisme et d'habitat intercommunal

Descriptif

Le 29 juin 2023, la CCPBS a prescrit l'élaboration de son premier plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat. Dans la droite ligne du projet de territoire, le PLUiH constitue un document de planification stratégique qui définira, pour les 10 prochaines années, les grandes orientations de l'aménagement du territoire en vue d'assurer un développement cohérent. Une fois finalisé, il déterminera l'usage de chaque parcelle et remplacera les documents d'urbanisme existants à l'échelle communale.

Il intégrera un volet habitat, en lieu et place du programme local de l'habitat, ainsi qu'une carte d'exposition au recul du trait de côte.

Problématique - Objectifs

- Limiter la consommation foncière et l'artificialisation des sols
- Viser un développement équilibré et solidaire du territoire
- Définir la stratégie bigoudène en matière d'habitat
- Adapter le territoire au risque de submersion marine
- Dynamiser le tissu économique local, favoriser une économie touristique maîtrisée
- Limiter les pressions humaines sur l'environnement, préserver la biodiversité
- S'engager dans la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables

Publics bénéficiaires

- Communes
- Particuliers
- Professionnels

Pilotage et partenaires

Pilotage : CCPBS

Partenaires : communes, partenaire institutionnels (État, région, département, chambres consulaires), SIOCA, Ouesco

Coût estimé 612 500 € pour le projet global

Élaboration PLUiH	295 000 €
Outils de concertation	23 000 €
Diagnostic agricole	32 500 €
Assistance juridique	30 000 €
Coûts de procédure	82 000 €
Étude cartographie recul trait de côte	150 000 €

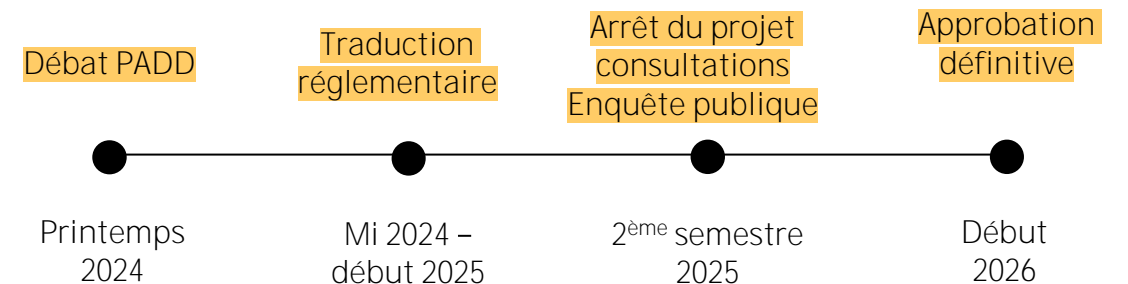


Financements mobilisables



État

Calendrier prévisionnel



Ambition 2 – Un territoire vivant et attractif

Défi 6 – Faciliter l'accès au logement



Défi 6 : faciliter l'accès au logement

Actions- Finaliser la stratégie bigoudène en matière d'habitat

Descriptif

De 2014 à 2022, la CCPBS a mis en œuvre son 1^{er} programme local de l'habitat (PLH). Depuis, 2021, la CCPBS mène avec la CCHPB l'élaboration mutualisée de sa stratégie bigoudène en matière d'habitat qui deviendra dans un premier temps, son 2^e PLH puis intégrera le PLUi-H en tant que « programme d'orientations et d'actions » (POA). Ce travail a mobilisé les élus et partenaires du territoire au cours de nombreux ateliers.

Le PLH – future POA – fixe pour 6 années la politique communautaire en matière d'action foncière et de production de logements abordables (« habitat public »), en matière d'amélioration de l'habitat, d'information, de conseil et d'orientation des particuliers (« habitat privé »). Il programme également l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'aire permanente des gens du voyage et des grands rassemblements estivaux.

Problématique - Objectifs

- Orientation n°1 : Développer le parc de logements abordables en résidence principale
- Orientation n°2 : Intensifier la mutation du parc de logements bigouden
- Orientation n°3 : Informer, conseiller et accompagner les habitants et les acteurs locaux en matière d'habitat, d'urbanisme et de foncier

Publics bénéficiaires


- Communes (élus et services)
- Bailleurs sociaux / aménageurs privés
- Particuliers

Pilotage et partenaires

Pilotage : CCPBS

Partenaires : communes, CCHPB et autres EPCI ouest Cornouaille, État (Préfecture, DDTM, Anah, CAF), bailleurs sociaux, aménageurs privés, QCD-Réseau Tynéo, ADIL, AILES, CAUE, CD29, etc.

Coût estimé **3 230 000 € (en cours d'élaboration)**
Pour la durée du PLH (6 ans)

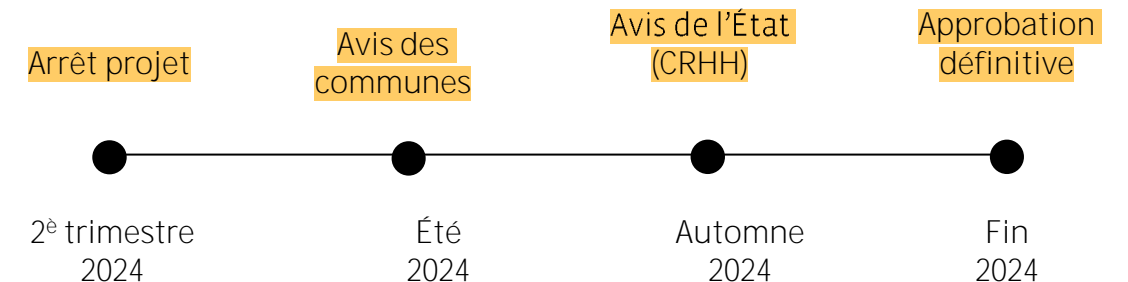
Action #1 – « Qualité des opérations d'habitat »	1 500 000 €
Action #2 – « Expérimentations »	60 000 €
Action #3 – « Osez » (habitat privé)	500 000 €
 Action #4 – « Gens du voyage »	500 000 €
Action #5 – « Formation, information et communication »	170 000 €
Action #6 – « Mise en œuvre, suivi et évaluation »	500 000 €

Financements mobilisables



EPCI ouest Cornouaille, Anah, CAF

Calendrier prévisionnel





Défi 6 : faciliter l'accès au logement

Actions- Mettre en place une démarche et une charte de qualité des opérations d'habitat

Descriptif

Il s'agit de la déclinaison de l'action #1 de la stratégie bigoudène en matière d'habitat dédiée à « la qualité des opérations d'habitat ».

La loi Climat & Résilience du 22 août 2021 fixe comme objectifs une division par deux des surfaces consommées en 2031 et le « zéro artificialisation nette » en 2050. Cette trajectoire a et aura pour conséquence une raréfaction du foncier disponible et donc de nouvelles façons de penser l'urbanisation et les futures opérations d'habitat. Pour accompagner ces évolutions, la CCPBS et la CCHPB élaborent une charte de qualité des opérations d'habitat et une « démarche qualité » qui identifie les différentes étapes du montage d'une opération.

Problématique - Objectifs

Décliner la charte et la démarche qui l'accompagne selon trois modalités :

- Modalité pédagogique : support pour aider les communes à formaliser leurs souhaits, leurs ambitions et négocier avec les porteurs de projets
- Modalité financière : cadre de mise en œuvre des aides du FIFI. Seules les opérations respectant la charte et suivant la démarche pourront être accompagnées financièrement
- Modalité réglementaire : à terme, après une phase expérimentale, intégration dans PLUiH afin que ses dispositions portent sur l'ensemble des opérations du territoire

Publics bénéficiaires

- Communes
- Bailleurs sociaux
- Aménageurs privés

Pilotage et partenaires

Pilotage : CCPBS-CCHPB

Partenaires : communes, CAUE, DDTM, OUESCO, bailleurs sociaux, aménageurs privés

Coût estimé

1 505 000 € (en cours d'élaboration)

Pour la durée du PLH (6 ans)

Mobilisation du FIFI

Accompagnement technique et financier des communes et bailleurs sociaux

1 500 000 €

Communication sur la démarche « qualité » et le FIFI

5 000 €

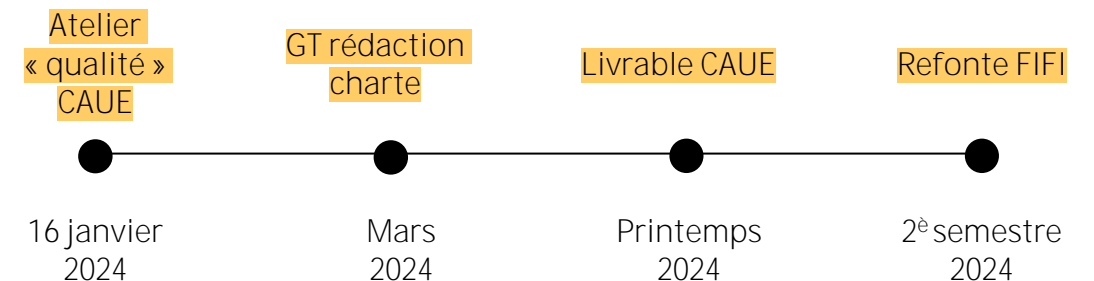


Financements mobilisables



Budget investissement CCPBS-CCHPB

Calendrier prévisionnel





Défi 6 : faciliter l'accès au logement

Actions- Expérimenter un dispositif de « cohabitation solidaire » - Tiss'âges

Descriptif

Il s'agit de la déclinaison de l'action #2 de la stratégie bigoudène en matière d'habitat dédiée à la mise en place d'expérimentations. La cohabitation solidaire se définit comme l'ensemble des dispositifs favorisant le vivre ensemble, c'est-à-dire sous le même toit, entre les résidents et les actifs d'un même territoire. Son objectif est de proposer de nouvelles solutions de logement et d'hébergement, non lucratives, pour les personnes qui ont des difficultés à se loger, et valoriser la solidarité entre les habitants.

La CCPBS et la CCHPB lancent pour une durée de 3 ans (2024-2026) une expérimentation qui vise notamment à mobiliser les logements sous-occupés par leurs propriétaires. Ce dispositif s'intitule « Tiss'âges ».

Problématique - Objectifs

- Axe 1 : hébergement temporaire chez l'habitant (HTH)
- Axe 2 : cohabitation intergénérationnelle solidaire (CIS)
- Axe 3 : opportunité de mobiliser les résidences solidaires
- Axe 4 : opportunité de mobiliser une partie du parc communal

Publics bénéficiaires

- Hébergeurs (propriétaires)
- Hébergés (locataires)
- Communes
- Résidences solidaires

Pilotage et partenaires

Pilotage : CCPBS-CCHPB

Partenaires : AILES, communes, Mission Locale, CAF, Action Logement

Coût estimé

21 000 € (en cours d'élaboration)
Pour la durée de la convention
(3 ans)

Mise à disposition d'un conseiller habitat par AILES (0,2 ETP)	36 000 €
<i>dont 50 % CCPBS</i>	18 000 €
<i>dont 50 % CCHPB</i>	18 000 €
Communication (CCPBS – CCHPB)	6 000 €

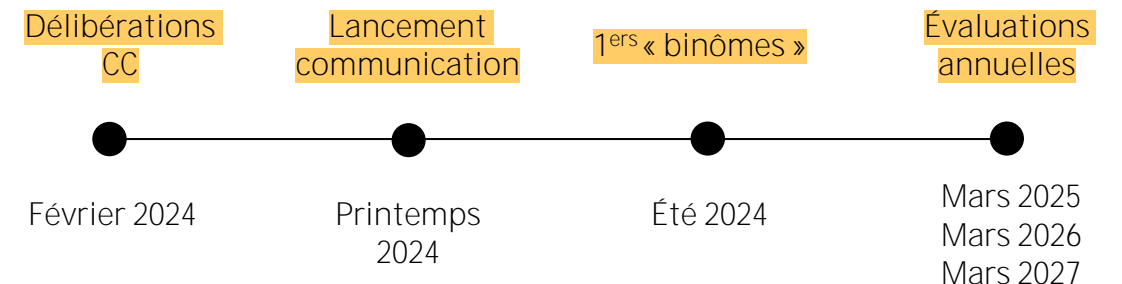


Financements mobilisables



Autofinancement CCPBS / CCHPB

Calendrier prévisionnel





Défi 6 : faciliter l'accès au logement

Actions- **Mettre en place un dispositif d'amélioration de l'habitat privé**

Descriptif

Il s'agit de la déclinaison de l'action #3 de la stratégie bigoudène en matière d'habitat, intitulée « Osez » et dédiée à l'amélioration de l'habitat privé.

Au 1^{er} janvier 2025, l'Anah met en place un nouvel outil pour prendre la suite des « OPAH », afin de contractualiser avec les collectivités pour accompagner les particuliers dans l'amélioration de leur habitat. La CCPBS, la CCHPB, la CCCS-PR et DZCO mènent actuellement une étude préalable dans le but de mettre en place ce dispositif de manière mutualisée et en régie.

Problématique - Objectifs

- Axe 1 : mettre en place un dispositif d'accueil, d'orientation, de conseils et d'accompagnement des ménages de l'ouest Cornouaille
- Axe 2 : mener une animation territoriale active permettant de repérer les logements et sensibiliser les ménages concernés
- Axe 3 : apporter des aides financières complémentaires sur les fonds propres des EPCI
- Axe 4 : mettre en place un volet spécifique d'accompagnement technique dans les cœurs de villes concernés par le dispositif PVD

Publics bénéficiaires

- Particuliers :
 - ✓ Accompagnement technique et financier : mal logement, ANC et propriétaires bailleurs
 - ✓ Accompagnement technique : rénovation énergétique et adaptation au vieillissement

Pilotage et partenaires

Pilotage : **à définir (EPCI ou SIOCA) = réunion 30 janvier entre Pdt et VP de l'Ouest Cornouaille**

Partenaires : communes, Anah, QCD-Réseau Tynéo, ADIL, CD29, etc.

Coût estimé

250 000 € (en cours d'élaboration)
Pour la durée de l'OPAH (3 ou 5 ans)



Dépenses :

CCPBS

Ouest
Cornouaille

Aides aux particuliers

170 000 €

550 000 €

Suivi-animation

80 000 €

860 000 €

Recettes suivi-animation : entre 50 et 80 % de subventions Anah, reste à charge réparti entre 4 EPCI au prorata de la population

Financements mobilisables



EPCI ouest Cornouaille, SIOCA, Anah, CAF

Calendrier prévisionnel

Définition
structure
porteuse

Convention de
mutualisation
de service

Arrivée 1^{ers}
recrutements

Lancement
du dispositif



Ambition 2 – Un territoire vivant et attractif

Défi 7 – Dynamiser le tissu économique local



Défi 7- Dynamiser le tissu économique local

Actions- **Mettre en œuvre le plan d'actions nautiques 2024 -2028**

Coût estimé 2024 - **101 000 €**

Descriptif

En référence au Schéma communautaire du tourisme du Pays bigouden sud 2022-2027

Axe 1 – Déployer une offre de loisirs/tourisme 4 saisons & diversifiée

Action 1-5 – Surf et activités nautiques

Stratégie nautisme 2024-2028

Axe1- Soutenir le nautisme scolaire

Axe 2- Accompagner les acteurs du nautisme

Axe 3- Intégrer le développement durable

Axe 4- Coordonner le réseau des acteurs nautiques du territoire

Plan d'actions NPB (donner accès au nautisme aux jeunes bigoudens, participer à l'attractivité touristique, être garant d'une pratique nautique de qualité, devenir un outil d'animation du territoire, promouvoir le nautisme et le réseau)

Action en transversalité avec les pôles littoral et biodiversité, mobilité, sport, solidarités, économie...

Problématique – Objectifs

Positionner le territoire comme territoire d'excellence en matière de nautisme et de surf

Poursuivre le développement de l'offre par la mise en réseau des acteurs

...

Publics bénéficiaires

- Habitants, familles, jeunes, scolaires
- Visiteurs...

Pilotage et partenaires

Pilotage: CCPBS

Partenaires: OT, NPB, Région, NEB, Département, SMPPC

A titre d'exemple budget prévisionnel 2024

Nautisme 60 500€

Évènementiel 40 500€

Financement NPB 35 à 40 000€ (lien report Waves games)



Financements mobilisables



CCPBS, communes

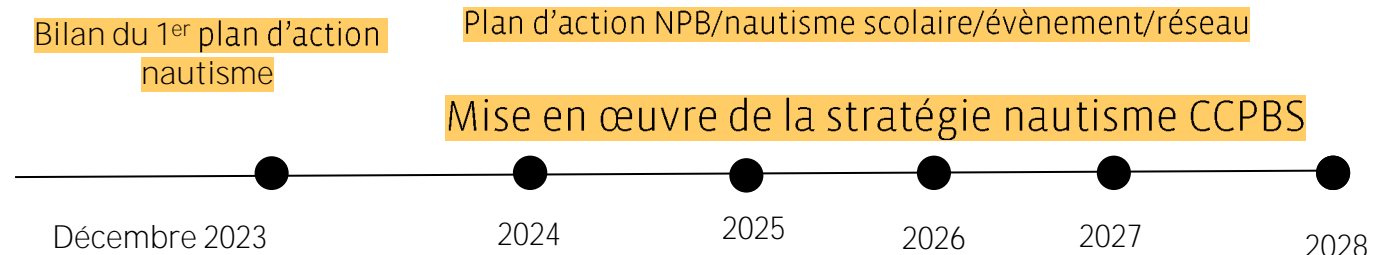
NPB

Destination Quimper Cornouaille

Département, NEB, Région

Appel à projets ...

Calendrier prévisionnel





Défi 7- Dynamiser le tissu économique local

Actions- **Faciliter l'implantation des entreprises et permettre leur développement** (stratégie foncière)

Coût estimé 2024 - **1M€**

Descriptif

Proposer une offre adaptée aux besoins des entreprises, assurer une veille pro active et saisir les opportunités pour préserver la vocation économique,

→ avoir une politique volontariste d'optimisation et de remobilisation foncière dans un contexte de tension et de raréfaction

Problématique - Objectifs

- Remobilisation de parcelles non bâties en ZA ou en extension
- Extension de ZA existantes
- Création de la ZAE de KERARGONT.
- DIA sur les ZA, négociations amiables
- Études d'opportunités et de préfiguration pour l'acquisition de bâtiments et de friches

Publics bénéficiaires

- Tous publics
- Partenaires
- Acteurs économiques



- Optimiser et développer l'offre foncière
- DIA, négociations amiables

553 000 €
400 000 €

Financements mobilisables



CCPBS, communes
NPB
Destination Quimper Cornouaille
Département, NEB, Région
Appel à projets ...

Calendrier prévisionnel

En fonction des opportunités



Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Économie et Aménagement

Partenaires: Communes, SEMBREIZH, EPF, SMPPC, chambres consulaires, Etat région, département...



Défi 7- Dynamiser le tissu économique local

Actions- Soutenir les filières économiques structurantes et accélérer leurs transitions

Coût estimé 2024 - **842 000€**

Descriptif

Conforter la filière pêche et produits de la mer, préserver le dynamisme artisanal et commercial en centralité

Problématique - Objectifs

- Soutien au SMPPPC, évolution probable de la contribution annuelle (375K €)
- Soutien capitainerie Plobannalec-Lesconil (60 000 €)
- Port de plaisance du Guilvinec **Projet modifié budget en cours**
- Programme PVD (10 000 €)
- Aides à l'installation à la pêche et l'aquaculture et l'agriculture (35 000 €)
- Dispositif pass commerce et artisanat (180 000 €)
- Dernier commerce (42 000 €)
- Soutenir les projets innovants pour le territoire (80 000 €)
- Abattoir du Faou (60 000 €)

Publics bénéficiaires

- Tous publics
- Partenaires
- Acteurs économiques

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Économie et Aménagement

Partenaires: Communes, SMPPPC, chambres consulaires, région, département



- Interrogation concernant la filière pêche

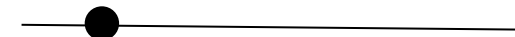
Financements mobilisables



Calendrier prévisionnel

Connu 2024 : 700 K€

Le reste en fonction des
dossiers déposés



2024

Ambition 2 – Un territoire vivant et attractif

Défi 8 – Accompagner le développement des réseaux de communication et leurs usages



Défi 8 : Accompagner le développement des réseaux et leurs usages

Actions- Déploiement du très haut débit (fibre) de 2016-2026

Coût estimé **2,2M€**



Descriptif
Piliers importants du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique, l'optimisation énergétique et le développement des énergies renouvelables sont à présent au cœur de tous les projets menés par la CCPBS

Problématique - Objectifs

- Apporter le même niveau de service à tous les habitants, y compris les plus éloignés des zones urbaines
- Eviter toutes les zones « blanches »
- Déploiement total pour 2026

Publics bénéficiaires

- 100% des Particuliers
- Professionnels

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôle technique, SDEF, MEGALIS
Partenaires: Communes, REGION-MEGALIS, CD29, SDEF, AXIONE...



- Coût moyen d'une prise **1 145€**
- Reste à charge pour la CCPBS (Pas de participation des communes) **308€ €TTC**
- Coût total de l'investissement pour la CCPBS (32 000 prises) **11,25 M€**

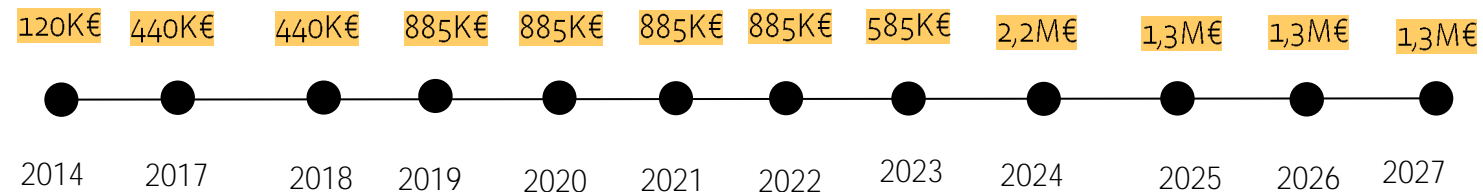


Financements mobilisables



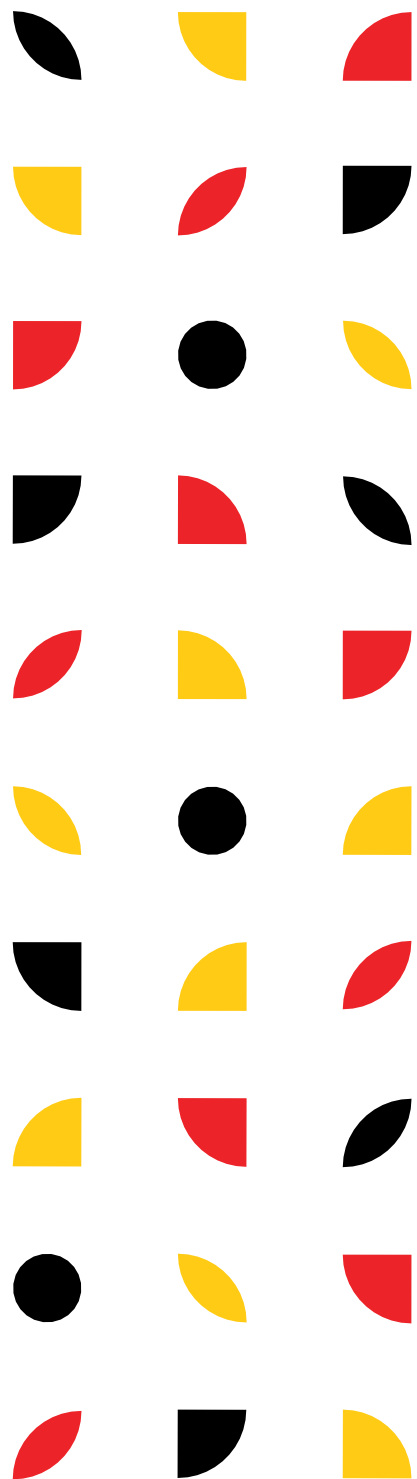
Union Européenne (9%) Etat (14%), Recettes DSP (29%), Région, CD29...

Calendrier prévisionnel



Ambition 2 – Un territoire vivant et attractif

Défi 9 – **Préserver et valoriser l'identité bigoudène**





Défi 9 – Préserver et valoriser l'identité bigoudène

Actions- Structurer une offre originale et innovante autour du patrimoine historique

Descriptif

En référence au Schéma communautaire du tourisme du Pays bigouden sud 2022-2027

Axe 1 – Déployer une offre de loisirs/tourisme 4 saisons & diversifiée

Action 1-1 Viser le label Pays d'Art et d'Histoire comme outil de valorisation du patrimoine

Action 1-2 Développer l'identité et l'esprit bigouden en tant que culture vivante et bigoudène

Action 1-7 Structurer une offre originale et innovante autour du patrimoine historique

Action en transversalité avec les pôles communication, solidarités, économie...

Problématique – Objectifs

Valoriser le patrimoine et enrichir l'offre de découverte

Donner des clés de lecture pour comprendre et apprécier le patrimoine historique

Accroître la visibilité du patrimoine en le connectant

Renforcer la visibilité de l'identité locale

Fédérer le territoire autour d'un projet patrimonial qualitatif

1- Travaux & animations du site de Tronoen

2- Proposition d'initier la démarche du label Pays d'Art et d'Histoire

3- Mettre en place une démarche structurée pour valoriser le patrimoine bigouden, les savoir faire

Publics bénéficiaires

- Habitants, familles, jeunes, scolaires
- Visiteurs...

Pilotage et partenaires

Pilotage: CCPBS

Partenaires: Communes, OT, DRAC, Région, UBO, associations locales...

Coût estimé 2024- **483 390 €**

A titre d'exemple budget prévisionnel 2024

Tronoen

443 390€

Prolongation CDD 6 mois -(fin 15/03/2024)

40 000€



2025/2026/2027 Intégrer coût chargé de mission Label soit 60 000€/an (coordination et animation de la démarche d'inventaire)

Budget animation à définir en fonction des projets validés

Financements mobilisables



CCPBS

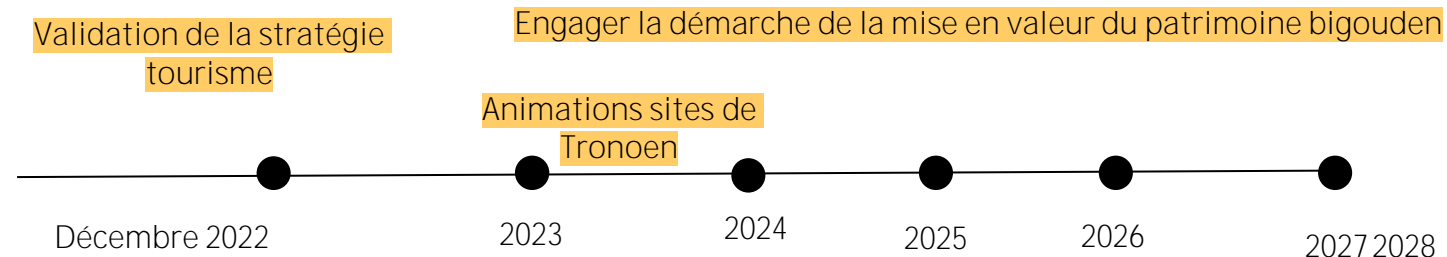
Communes

DRAC

Destination - QCD

Appel à projets...

Calendrier prévisionnel



Ambition 3 – Un territoire solidaire

Défi 11 – Œuvrer en faveur de la cohésion sociale



Défi 11 : œuvrer en faveur de la cohésion sociale

Actions- Faire du stade bigouden un équipement ambitieux, accessible et ouvert à tous

Descriptif

Inauguré en octobre 2013, le stade bigouden est l'un des fleurons de l'athlétisme en Bretagne, permettant à la fois l'accueil de meetings nationaux et le coureur du dimanche. Il accueille en son centre un terrain de rugby mis à disposition au RCB (Rugby club bigouden).

Parce qu'elle croit aux vertus du sport, du bénévolat que porte en lui le sport amateur, la CCPBS ouvre le stade d'athlétisme communautaire au Club Athlétique Bigouden (CAB) mais aussi aux élèves des collèges et lycées, ainsi qu'à l'ensemble des habitants pour encourager la pratique de cette discipline.

Problématique - Objectifs

- Remise à niveau du stade qui n'a bénéficié d'aucun investissement important depuis 10 ans:
- Révision de la pelouse (liée à la demande du FC Pont-l'abbé qui bénéficiera à l'équipement par la suite)
- Mise aux normes salle de musculation (pour haut-niveau et associations résidentes)
- Passage des projecteurs en leds et révision sono
- Mise en place tableau d'affichage et équipements football
- Espace fitness en accès libre

Publics bénéficiaires

- Associations
- Scolaires
- Praticants amateurs et haut-niveau

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Sport et Solidarités CCPBS (label Terre de Jeux)

Partenaires: Communes, associations, Agence Nationale du Sport

Coût estimé **164 000 €**

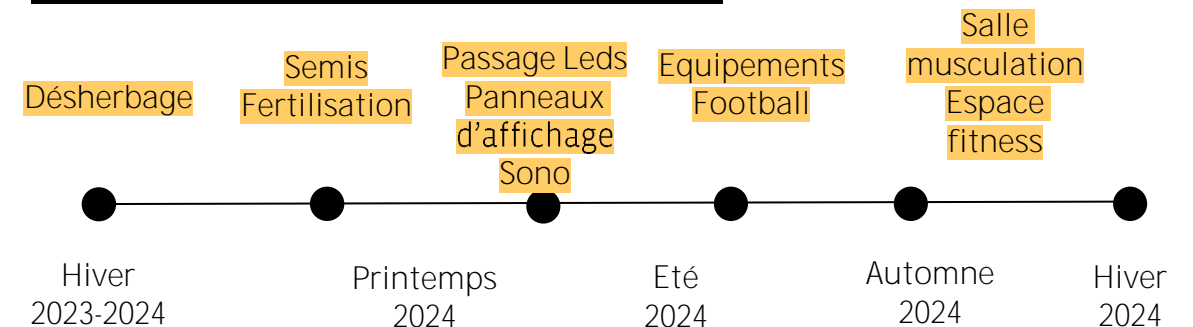
• Révision pelouse (semis, drainage...) <i>Marché en cours</i>	60 000 €
• Salle de musculation équipée aux normes Haut-niveau € <i>Consultation des entreprises à venir</i>	50 000 €
• Passage projecteurs en led (en régie) Révision sono (en régie)	20 000 € 10 000 €
• Tableau d'affichage et équipements football <i>Consultation des entreprises à venir</i>	9 000 €
• Espace fitness en accès libre <i>Idée</i>	15 000 €

Financements mobilisables



Agence Nationale du Sport pour espace fitness

Calendrier prévisionnel





Défi 11 : œuvrer en faveur de la cohésion sociale

Actions- Optimiser la gestion actuelle d'AquaSud en tant qu'équipement accessible et ouvert à tous

Descriptif

Inaugurée en juillet 2007, AquaSud accueille les Bigoudens et les habitants extérieurs, toute l'année. AquaSud est un parc aquatique qui privilégie l'accueil des usagers. Propreté des vestiaires, bassin aéré, tout est fait pour le confort des visiteurs au sein de cet équipement complet. Tout au long de l'année l'équipe de maîtres-nageurs-sauveteurs propose des cours de natation (tous niveaux), d'aquagym, d'aquabike, des activités pour tous les âges (jardin aquatique). Pendant, les vacances scolaires, des stages de natation sont proposés.

Problématique - Objectifs

- Maintenir AquaSud en tant qu'équipement à « haut niveau de service ».
- Enrayer la vétusté du matériel d'entretien et d'accessibilité, dangereux pour le personnel et les usagers.
- Moderniser les moyens de diffusion musicale, en se conformant aux règles établies.
- Améliorer le confort thermique de l'équipement

Publics bénéficiaires

- Associations
- Scolaires
- Praticants amateurs

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Sport CCPBS

Partenaires: Communes, associations

Coût estimé 91 000 €

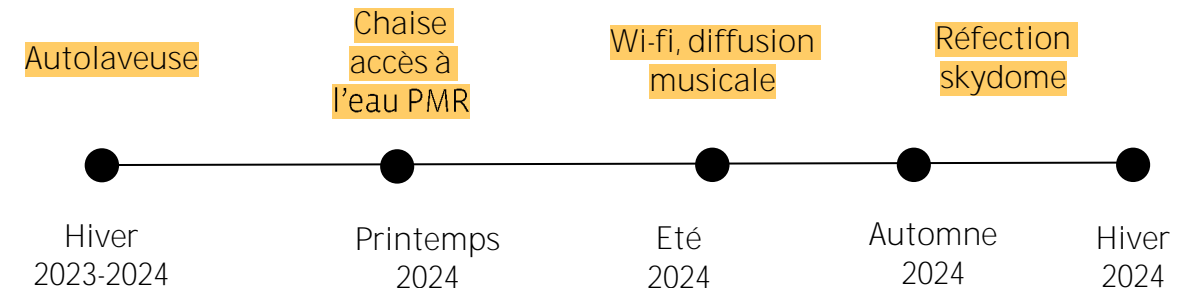
• Achat autolaveuse <i>Consultation des entreprises</i>	10 000 €
• Chaire d'accès à l'eau PMR <i>Consultation des entreprises à venir</i>	15 000 €
• Borne wi-fi, tablettes, abonnement musique, • barre de son aquatique	5 000 € 1 000 €
• Réfection skydome <i>Consultation des entreprises à venir</i>	50 000 €
• Divers besoins du service	10 000 €

Financements mobilisables



Aucun

Calendrier prévisionnel





Défi 11 : œuvrer en faveur de la cohésion sociale

Actions- Réhabilitation / Extension de la piscine AquaSud

Descriptif

Aquasud a été inaugurée en juillet 2007, afin de redonner un second souffle à l'équipement, une étude sur une réhabilitation/ extension a été menée.

Problématique - Objectifs

- Maintenir AquaSud en tant qu'équipement à « haut niveau de service ».
- Rendre plus attractif l'équipement
- Proposer de nouveaux services aux usagers: bassin nordique et espace bien-être
- Être conforme avec la surface de plan d'eau préconisée / population
- Se mettre en conformité avec le droit du travail pour les locaux du personnel
- Améliorer la visibilité de l'équipement avec un nouvel accueil moderne

Publics bénéficiaires

- Associations
- Scolaires
- Praticants amateurs

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Sport CCPBS, Groupe de travail Équipements sportifs

Partenaires: Communes, associations

Coût estimé

4 044 000 € TTC (3 370 000 € HT)

- Phase 1 (environ 12 mois) 2 580 000 €
Nouvel accueil, vestiaires douches bien être et nordique
Clos couvert extension administrative
Modification bassin activité, Local matériel et bikes
Jeux d'eau intérieur et extérieur
- Phase 2 (5 mois) 1 200 000 €
Galerie d'accès public, local entretien
Vestiaire douches, scolaires, pédiluve
Restructuration espace personnel
- Phase 3 (2,5 mois) 264 000 €
Construction retour bassins, finition
Contrôle d'accès définitif

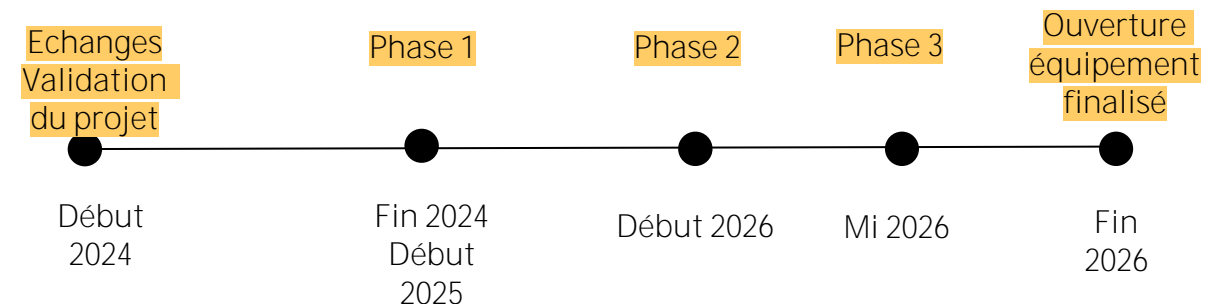


Financements mobilisables



Agence Nationale du Sport

Calendrier prévisionnel





Défi 11 : œuvrer en faveur de la cohésion sociale

Actions- Renforcer le lien social et intergénérationnel – ingénierie sociale

Descriptif

Déploiement d'outils et de démarches d'ingénierie sociale

L'année 2024 sera une année civile marquée par le déploiement de travaux s'inscrivant au sein des obligations réglementaires ou contractuelles pour les services gérés par le pôle solidarités.

Ces travaux s'étaleront majoritairement sur les 9 premiers mois de l'année.

Problématique - Objectifs

- Évaluation réglementaire du CLIC du Pays bigouden;
- Pilotage des démarches de diagnostics et réécriture des documents cadres (CTG, label IJ, projet social de territoire);
- Réalisation d'un diagnostic territorial des besoins en matière de cohésion sociale (ABS) non réalisé depuis 2013 à l'échelle communautaire.

Publics bénéficiaires

- Tous publics

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Solidarités CCPBS

Partenaires: Communes, associations, Acteurs de cohésion sociale

Coût estimé **116 000 €**

• Chargé de coopération ingénierie sociale <i>Recrutement en cours</i> <i>Subvention CAF de 24 000 €</i>	60 000 €
• Évaluation du CLIC <i>AFNOR retenue</i>	6 000 €
• Analyse communautaire des besoins sociaux <i>Consultation des entreprises à venir</i> <i>Subvention potentielle de la CAF 29 à hauteur de 7500 €</i>	50 000 €

Financements mobilisables

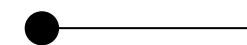


CAF du Finistère

Calendrier prévisionnel

Opérations

2024



2024



Défi 11 : œuvrer en faveur de la cohésion sociale

Actions- **Création d'une Maison France Services / Maison de l'économie**

Descriptif

Ce lieu devra proposer des bureaux à la location modérée à l'année pour des jeunes entreprises ainsi qu'une offre de services à affiner pour les entreprises, les travailleurs et les partenaires économiques leur permettant de créer un point de rencontre sur le territoire. En parallèle, si le territoire dispose d'une MFS itinérante, il apparaît aujourd'hui indispensable de proposer une MFS centrale sur le territoire.

Problématique - Objectifs

- Le renforcement de la dynamique économique locale
- L'attractivité et la fixation des jeunes actifs et entrepreneurs sur le territoire.
- La captation des touristes et résidents secondaires sur de plus longues durées dans le territoire en leur proposant un espace de travail permettant de lisser les saisonnalités.
- La revitalisation portuaire
- L'accompagnement de la reconversion de la filière pêche face aux conséquences du PAI.
- La diversification de l'économie pour pallier les aléas liés à l'économie maritime et touristique.
- L'accompagnement des publics
- Le service aux personnes âgées
- Aide aux familles monoparentales
- Aide à l'insertion/reconversion professionnelle des jeunes et moins jeunes
- Faciliter l'accès aux services du quotidien
- Identifier un lieu central trouvant sa cohérence dans le décloisonnement des thématiques, dans la création des synergies entre structures (économie, emploi, formation...) et les typologies d'utilisateurs (enjeu de l'inclusion numérique par exemple), en permettant de favoriser les échanges en un seul et même point de rencontre identifié sur le territoire.

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Solidarités et Economie

Partenaires: Communes, associations, Acteurs de cohésion sociale

Coût estimé **entre 3,5 et 4,3 M€ HT**



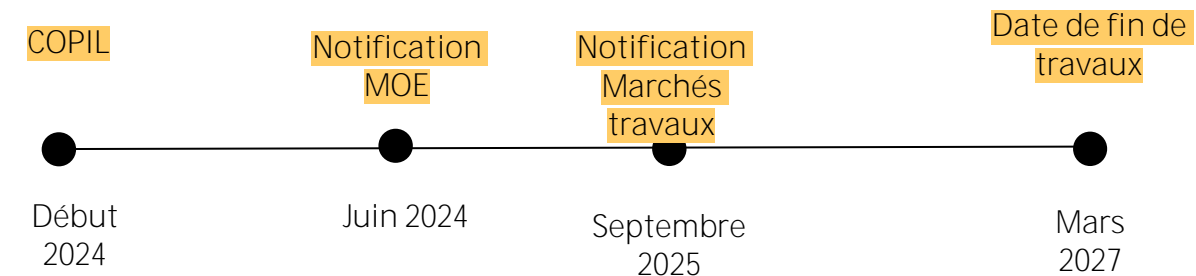
- | | |
|------------------------------------|-----|
| • Total travaux | 62% |
| • Total études et honoraires | 12% |
| • Total divers | 15% |
| • Total aléas et révisions de prix | 10% |

Financements mobilisables



DETR (1,5 M obtenus), BVB

Calendrier prévisionnel



Ambition 3 – Un territoire solidaire

Défi 12 – **Renforcer l'accompagnement des publics spécifiques**



Défi 12 : Renforcer l'accompagnement des publics spécifiques

Actions- Renforcer le lien social et intergénérationnel – Animation Info Jeunes

Coût estimé **45 000 €**

Descriptif

Renfort d'animation au sein de la Structure Info Jeunes

L'équipe initiale de la structure est composée de 2 ETP en animation (agents de catégorie B), 0,6 ETP en accueil socio-administratif et d'une coordination à raison de 0,25 ETP.

Problématique - Objectifs

En 2023 la structure a évolué en mode dégradé pour les raisons suivantes :

- Non remplacement de la fonction d'accueil suite à une fin de contrat en février 2023 (session de recrutement n'ayant pas donné satisfaction) ;
- Une animatrice en mi-temps thérapeutique de mars-avril à octobre 2023;
- Une animatrice en temps partiel 0,9 ETP depuis le 1er septembre 2023.

Un renfort en animation a été mis en place pour la période de mi-juin à fin juillet 2023.

La CCPBS a fait le choix de renforcer l'équipe par une fonction d'animation pour un CDD de 4 mois de mi-septembre 2023 à mi-janvier 2024. Son intervention est limitée au territoire de la CCPBS.

Publics bénéficiaires

- Acteurs jeunesse;
- Associations
- Scolaires.



- Animateur IJ
Catégorie B

40 à 45 000 €

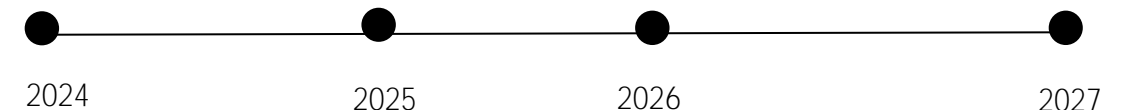
Financements mobilisables



33% de financement CCHPB mais sans prise en compte du 3^{ème} animateur

Calendrier prévisionnel

Cout annuel



Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Solidarités CCPBS

Partenaires: Communes, associations, Acteurs de jeunesse et de cohésion sociale



Défi 12 : Renforcer l'accompagnement des publics spécifiques

Actions- Accompagner les personnes dépendantes- Micro-crèche Combrit Sainte-Marine

Descriptif

Construction d'une micro-crèche 12 places au sein d'une opération immobilière mixte avec logements locatifs publics

Problématique - Objectifs

Répondre aux besoins en matière d'accueil collectif de jeunes enfants sur notre territoire, notamment sur les façades est et ouest du territoire.

Explosion des coûts de construction en 2022-23.

L'estimation de juin 2023 de 614 500 € était basée sur des ratios datant de fin 2022/début 2023, et une surface de 280 m².

L'application des seuls indices BT et l'évolution de la surface portent cette estimation à 658 000 €. (Indice BT01 décembre 2022 : 126.8, Indice BT01 septembre 2023 : 130.2)

Aiguillon a déjà constaté sur l'ensemble de ses appels d'offres une tendance de nette hausse des tarifs d'entreprises sur le premier semestre 2023, au-delà des seuls indices BT.

C'est pour cette raison qu'ils ont sollicité leur équipe de Moe cet été pour une analyse plus fine, portant l'estimation à 730 000 € pour la partie construction (VRD comprise)

Publics bénéficiaires

- Familles du Pays bigouden sud.

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Solidarités CCPBS

Partenaires: Ville de Combrit Sainte-Marine, Aiguillon Construction, CAF 29, PMI

Coût estimé

912 710 € HT (dernière estimation)

Échanges en cours avec Aiguillon Construction pour **redimensionner le projet à 750 000 € HT**

Financements mobilisables



CAF 29, DETR, DSIL, Conseil Régional, Conseil Départemental

	CCPBS	Commune	Aiguillon
Octobre 2023	Signature promesse CCPBS/Commune		
		Signature promesse CCPBS/Aiguillon	
Novembre 2023	Signature Convention TMO CCPBS / Aiguillon		
	Contractualisation Etudes crèche		
Décembre 2023	Présentation aux élus de la Commune Validation du dossier PC par la CCPBS		
	Dépôt Permis de construire		
Juin 2024	Obtention Permis de construire		
Été 2024	Purge Permis de construire		
Septembre 2024	Délibération engagement Micro-crèche		Comité d'engagement Aiguillon
Octobre 2024	OS/Démarrage		OS/Démarrage
1er trimestre 2026	Réception des travaux		Réception des travaux
1^{er} / 2^{ème} trim 2026	Livraison des logements et ouverture de la micro-crèche		



Défi 12 : Renforcer l'accompagnement des publics spécifiques

Actions- Accompagner les personnes dépendantes- Micro-crèche Le Guilvinec

Descriptif

Construction d'une micro-crèche 12 places au sein d'une opération immobilière mixte avec logements locatifs publics

Problématique - Objectifs

Répondre aux besoins en matière d'accueil collectif de jeunes enfants sur notre territoire, notamment sur les façades est et ouest du territoire.

Explosion des coûts de construction en 2022-23.

Aiguillon a déjà constaté sur l'ensemble de ses appels d'offres une tendance de nette hausse des tarifs d'entreprises sur le premier semestre 2023, au-delà des seuls indices BT.

Le budget initial inscrit au PPI s'élevait à 550 000 € HT.

Les 1ers chiffrages de 2022 émis par Aiguillon Construction pour la structure similaire de Combrit Sainte-Marine s'élevait à 650 000 € HT pour un local de 250 m².

Un travail de redimensionnement des projets est en cours afin de respecter une enveloppe prévisionnelle de 750 000 € HT.

Publics bénéficiaires

- Familles du Pays bigouden sud.

Pilotage et partenaires

Pilotage: Pôles Solidarités CCPBS

Partenaires: Ville du Guilvinec, Aiguillon Construction, CAF 29, PMI

Coût estimé **750 000 € HT**

Financements mobilisables



CAF 29, DETR, DSIL, Conseil Régional, Conseil Départemental

Calendrier prévisionnel

En cours de définition

Divers

Demandes globales synthétisées



Services généraux

Actions- Achat de véhicules de services

Coût estimé

Descriptif

Il est nécessaire d'augmenter le parc automobile

Problématique - Objectifs

Permettre les différents déplacements dans le cadre des différentes missions

Publics bénéficiaires

- Agents CCPBS

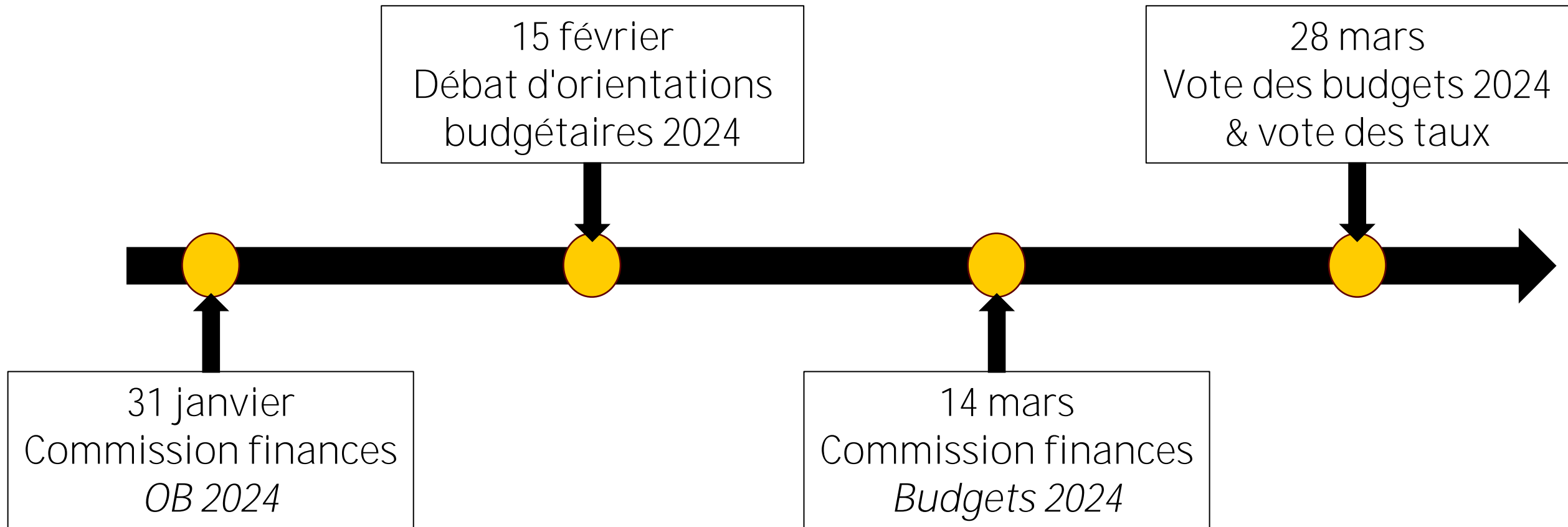
Services "SIEGE"		
Service	Description des Besoins	2024 (€ TTC)
Berline, break, SUV	Déplacements, élus	25000 - 35000
Citadine ou Citadine E (L)	Augmentation des effectifs: Eco	15000 - 25000
Citadine ou Citadine E (L), voire LOA	Augmentation des effectifs: PVD	15000 - 25000
Petite citadine	CLIC (Véhicule dédié)	10 000 €
Centre technique communautaire		
Service	Description des Besoins	2024 (€ TTC)
Citadine	Augmentation des effectifs: PCAET, RNR, Info, Animations, Eau, Déchets...	15000 - 25000
Citadine ou Citadine E (L)	Augmentation des effectifs: PCAET, RNR, Info, Animations, Eau, Déchets...	Leasing / 25000-30000
Petit utilitaire - ou E (L)	Atelier mécanique (Réparations / Véhicule actuel out)	25 000 €
Service "BASTARD"		
Service	Description des Besoins	2024 (€ TTC)

Pilotage et partenaires

Pilotage: Atelier mécanique, services techniques...



Les échéances à venir





Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud

PROSPECTIVE ACTUALISEE - PREPARATION DU ROB

Yvan Pellé

31 janvier 2024

Sommaire

01 – QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

02 – CADRAGE RETROSPECTIF

03 – PROSPECTIVE BUDGETAIRE

04 – COMPARAISONS SCENARIOS



QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Loi de Finances pour 2024 - Le contexte économique

- Croissance et inflation**

Pour 2024, Le gouvernement a construit le projet de loi de finances à partir d'une prévision de croissance du PIB de **1,4 %** et d'une évolution des prix hors tabac de **2,5 %**.

Par ailleurs, l'évolution du PIB dit « prévisionnel » pour 2023 a été maintenue à 1% et celle de l'inflation hors tabac a été révisée à 4,8 % pour 2023 (au lieu de 4,3 % en PLF pour 2023).

	Moy.	2024/23	2025/24	2026/25
Inflation prévisionnelle LF	2,08%	2,50%	2,00%	1,75%

→ Une revalorisation des bases de **3,9% en 2024** contre 7,1% en 2023.

- Déficit public**

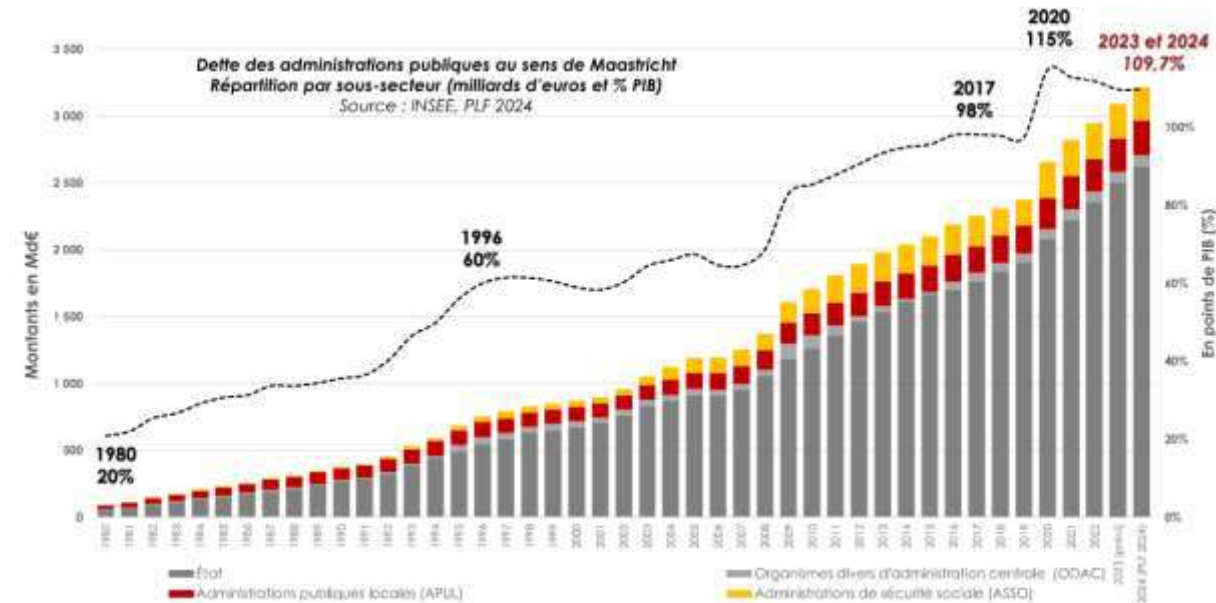
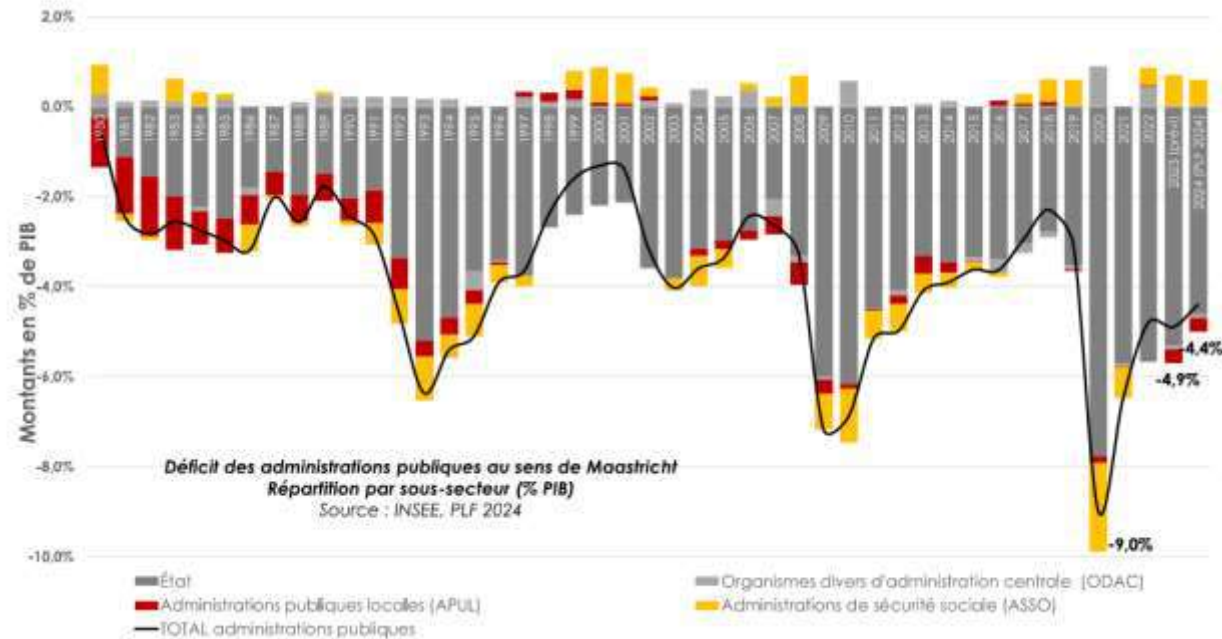
Le déficit public prévisionnel 2023 de 139 Md€ représente 4,9% du PIB. Il est annoncé à 4,4% dans le PLF 2024

Le taux d'endettement de la sphère publique passerait à 109,7 % du PIB en 2023. Il devrait être stable en 2024 à 109,7% selon les prévisions .

En points du PIB	2020	2021	2022	2023	2024
Ensemble des administrations publiques	114,7%	112,9%	111,8%	109,7%	109,7%
Administrations publiques centrales (Etat + ODAC)	93,1%	92,1%	92,2%	91,6%	92,4%
Administrations publiques locales	9,9%	9,8%	9,3%	9,0%	8,9%
Administrations de sécurité sociale	11,7%	11,0%	10,2%	9,1%	8,4%

Loi de Finances pour 2024 - La trajectoire des finances publiques

- Déficit public et dette publique de 1978 à 2024



- Mesures concernant la trajectoire des finances publiques.

Le projet de **loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027** prévoit un retour sous le **seuil de -3% de déficit en 2027**.

Il comprend notamment un objectif (non contraignant pour l'instant) d'évolution de la dépense locale pour les années 2023 à 2027 qui implique **une diminution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales de 0,5 % par an en volume à partir de 2024**.

Les principales mesures de la LF 2024 qui impactent les communes

- **320 M€ DGF** en plus en 2024 dont **90 M€ pour l'intercommunalité**
 - Une hausse de 90 M€ de la DGF intercommunale chaque année contre 30 M€ avant
 - Financée après 2024 par une **baisse de la dotation de compensation**
 - Modification du système de limitation des hausses individuelles de dotations d'intercommunalité
(passage d'une hausse maximum de 10% à **20% par an**)
- **Réforme de la DGF** annoncée par le Président de la République
- Gel de la réforme du calcul de l'effort fiscal en 2024
- Compensation par la DGF des pertes de recettes TH Logements Vacants pour les communes en zone tendue
- Le maintien du bouclier tarifaire pour 2024
- Un dispositif complémentaire de majoration du taux de TH pour les collectivités qui ont des taux bas

Il crée un nouveau dispositif de « majoration spéciale » du taux de THRS, sans lien, ouvert aux communes et aux EPCI à fiscalité propre, inspiré du dispositif de majoration spéciale existant pour la CFE.

Communes et EPCI concernés :

- Communes dont le taux de THRS est inférieur à 75 % du taux moyen constaté dans les communes du département l'année précédente.
- EPCI à fiscalité propre dont le taux de THRS est inférieur à 75 % du taux moyen national constaté dans les EPCI de sa catégorie l'année précédente.

Encadrement de la majoration :

- La majoration décidée **ne peut excéder 5% du taux moyen de référence.**
- Et elle **ne peut conduire à un taux de THRS supérieur au taux moyen de référence.**

Le territoire n'est pas concerné



2.

CADRAGE RÉTROSPECTIF

Epargne avec un pré CA 2023

avec OM

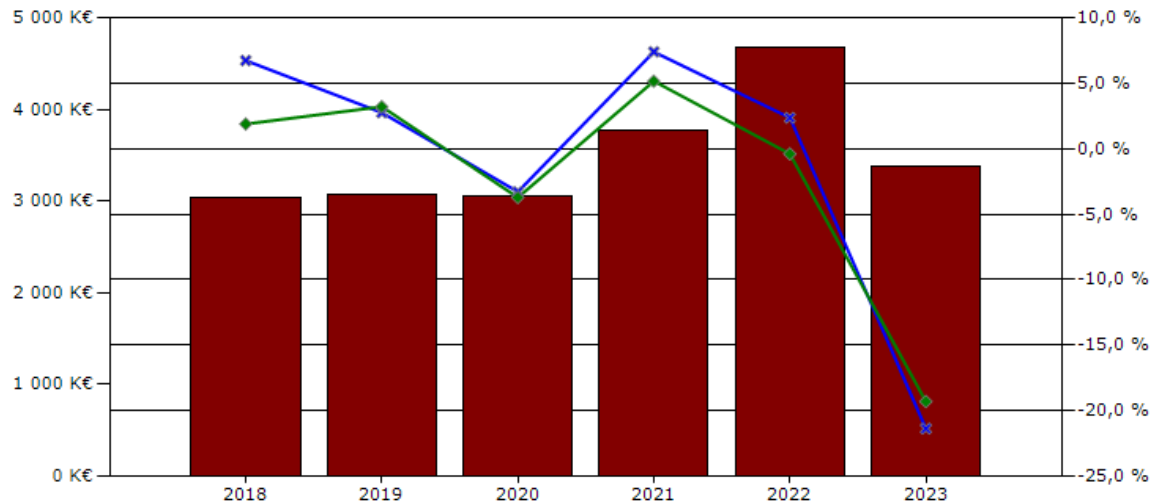
K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023
Produits de fct. courant	22 347	23 174	22 459	24 512	26 427	21 798	27 385
- Charges de fct. courant	19 303	20 106	19 399	20 730	21 746	18 409	23 562
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 044	3 068	3 061	3 782	4 681	3 389	3 824
+ Solde exceptionnel large	795	341	-357	-365	-386	19	20
- Produits exceptionnels larges*	1 616	464	150	289	62	36	37
- Charges exceptionnelles larges*	821	123	507	654	449	17	17
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 838	3 409	2 703	3 417	4 295	3 408	3 843
- Intérêts	150	129	110	92	85	138	138
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 689	3 280	2 593	3 325	4 210	3 270	3 705
- Capital	570	526	513	374	328	454	454
= EPARGNE NETTE (EN)	3 119	2 754	2 080	2 952	3 881	2 816	3 252

Conforme à l'objectif

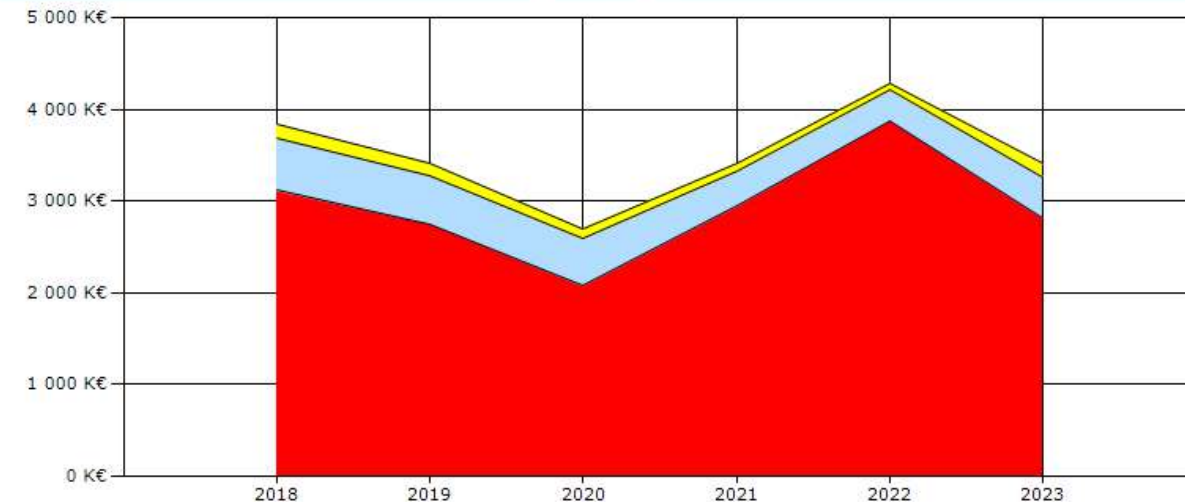
2,8 M€ d'autofinancement en 2023 sur le budget principal

(malgré 0,2 M€ de remboursement du produit de la hausse TH de 2018 / contribuables dégrevés)

Excédent brut courant



Marges d'épargne



■ Excédent brut courant ● Ev réelle produits fct courant ● Ev réelle charges fct courant

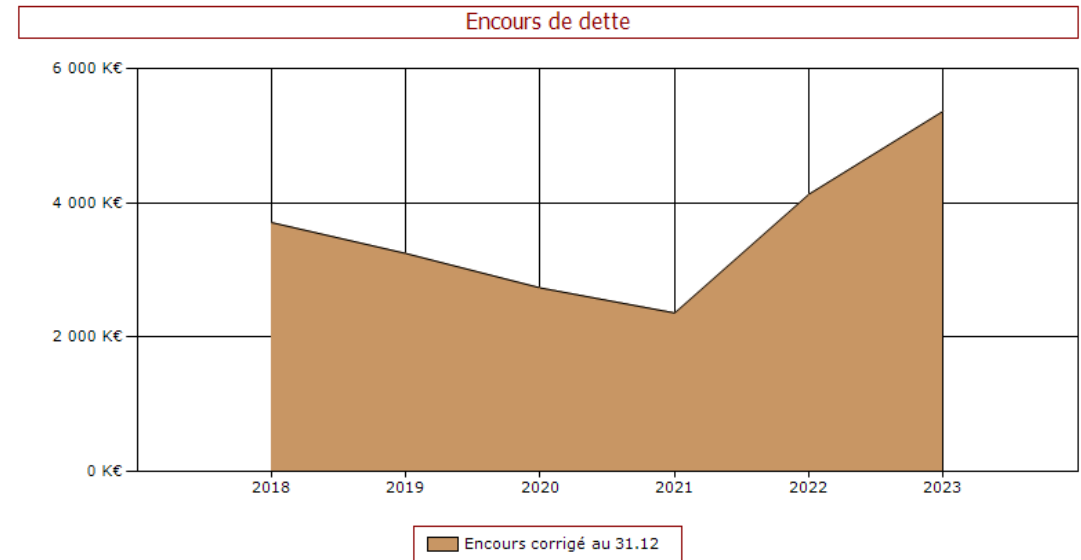
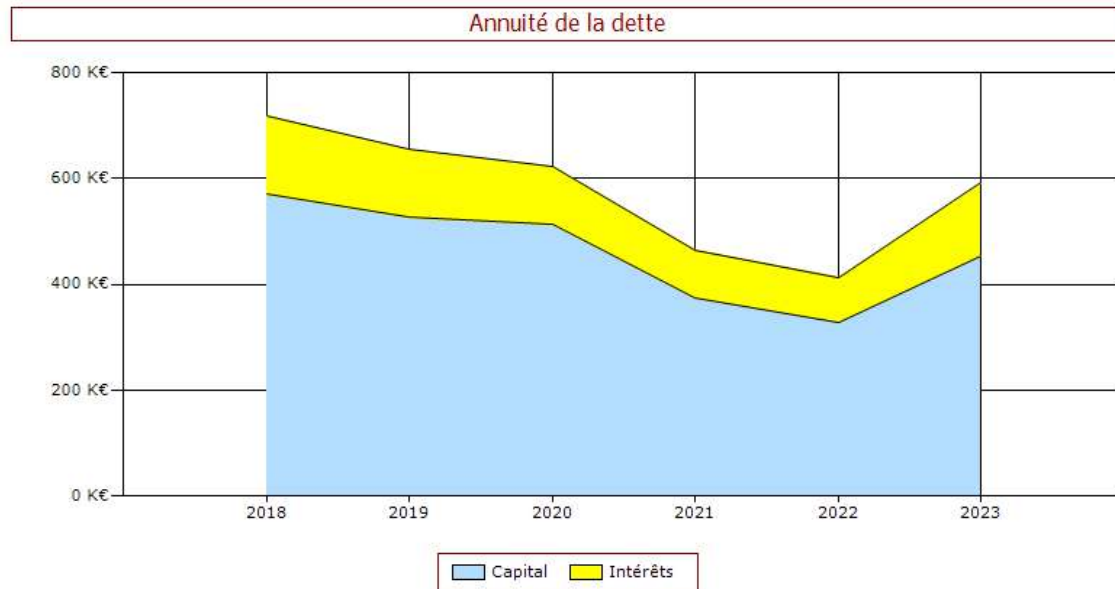
■ Epargne nette ■ Capital ■ Intérêts

Endettement

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours corrigé au 31.12	3 709	3 248	2 735	2 362	4 131	5 371

Yc dette tiers

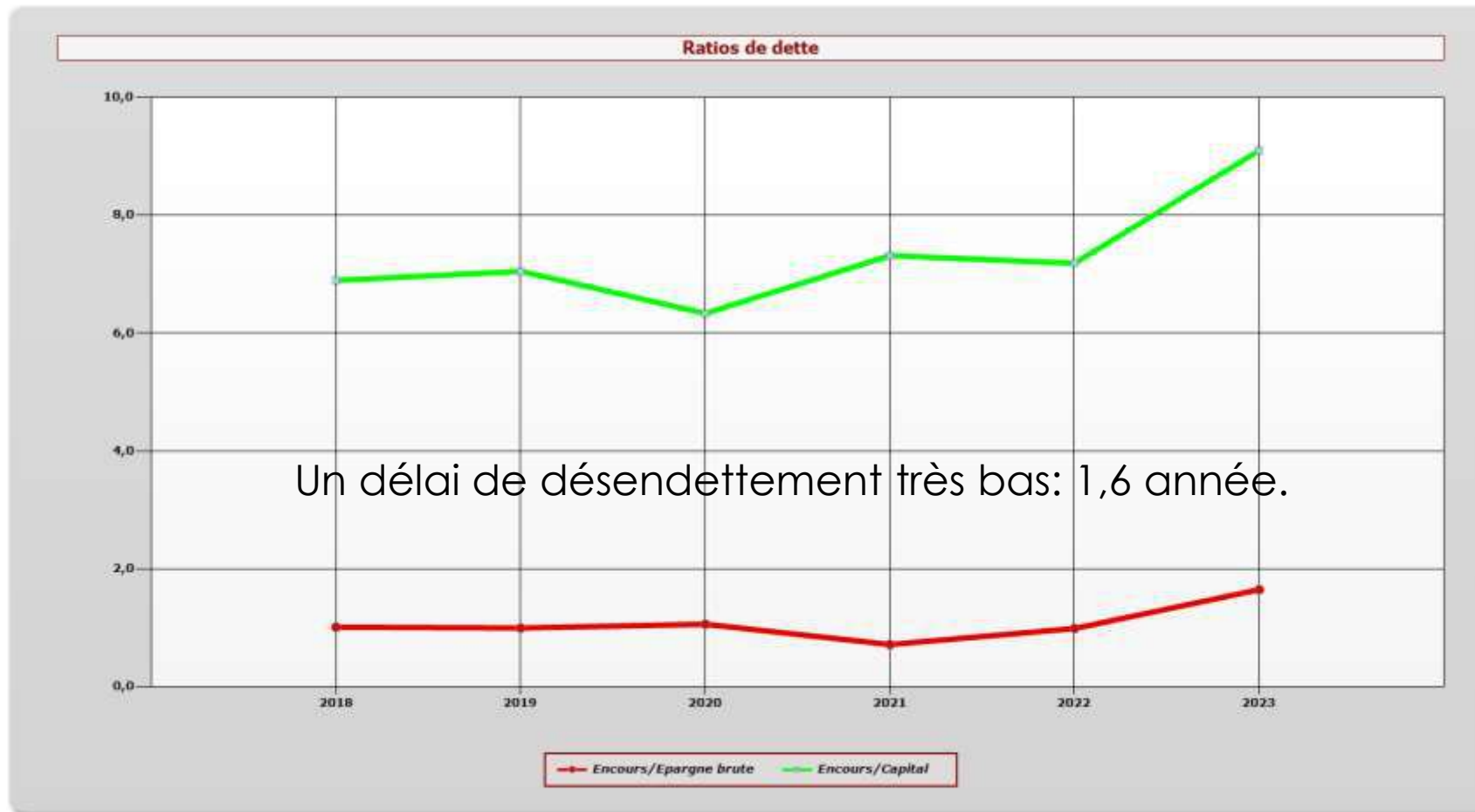
K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital	570	526	513	374	328	454
Intérêts	150	129	110	92	85	138
Annuité de dette totale	720	654	623	465	414	592



5,4 M€ d'encours de dette fin 2023

Endettement

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours corrigé au 31.12	3 709	3 248	2 735	2 362	4 131	5 371
Epargne brute	3 689	3 280	2 593	3 325	4 210	3 270
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE BRUTE	1,0	1,0	1,1	0,7	1,0	1,6



(1,4 avec OM)

Investissement

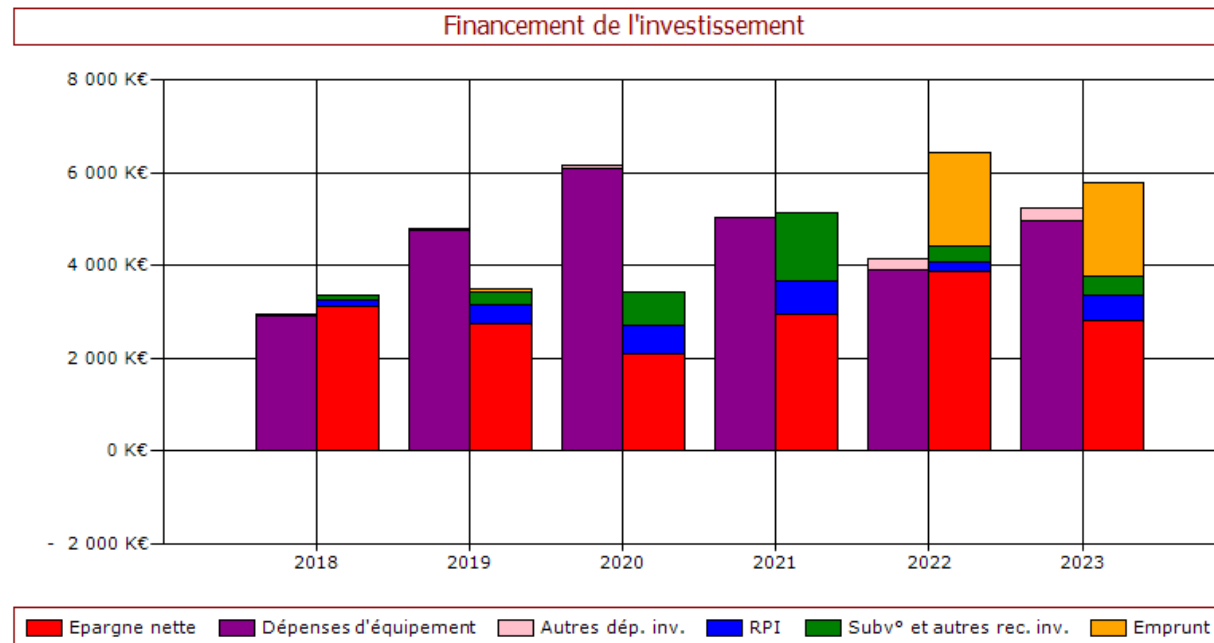
Moyenne 2018/2023	K€	Structure
Dép. d'inv. hs annuité en capital	4 729	100%
Dépenses d'équipement	4 620	98%
Dépenses directes d'équipement	2 902	61%
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	1 718	36%
Opérat° pour cpte de tiers (dép)	87	2%
Autres dépenses d'inv.	23	0%
Financement des investissements	4 603	97%
Epargne nette	2 934	62%
Ressources propres d'inv. (RPI) dont FCTVA	441	9%
Opérat° pour cpte de tiers (rec)	122	3%
Subventions yc DETR / DSIL	429	9%
Emprunt	677	14%
Variation de l'excédent global	-123	-3%

4,7 M€ d'investissement par an de 2018 à 2023 sur le budget principal

- 4,3 M€ hors OM
- 0,5 M€ OM

65% d'autofinancement (épargne + excédents)
14% d'emprunts

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dép. d'inv. hs annuité en capital	2 954	4 800	6 163	5 052	4 151	5 255

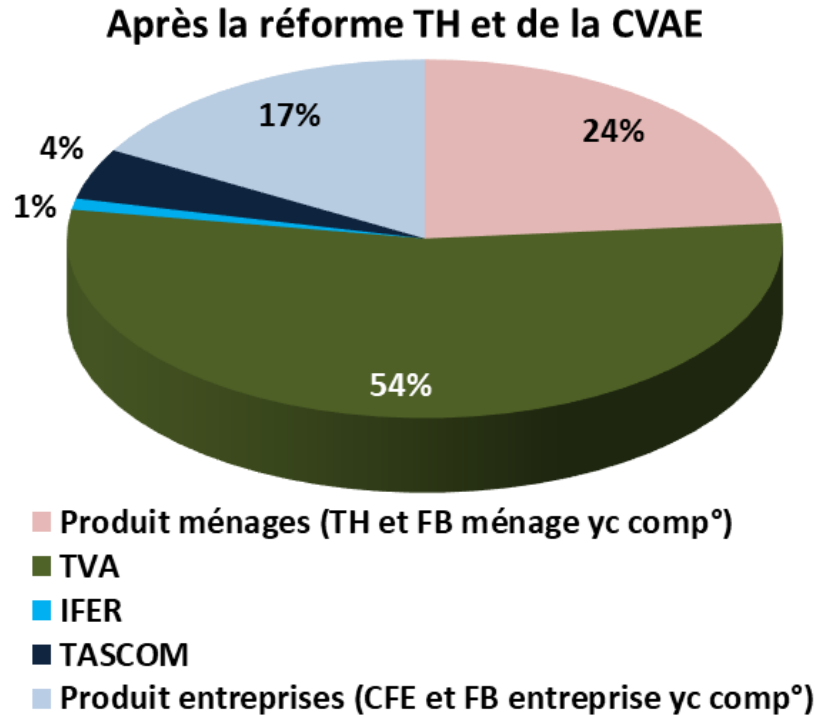


Principales ressources (fiscalité / DGF)

Taux	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	10,45%	10,45%	10,45%	10,45%	10,45%	10,45%
Foncier bâti						0,50%
Foncier non bâti	2,35%	2,35%	2,35%	2,35%	2,35%	2,35%
CFE	24,61%	24,61%	24,61%	24,61%	24,61%	24,61%
Produits						
Produit TH	7 906	8 118	8 208	2 592	2 674	3 004
+ Produit FB						305
+ Produit FNB	21	21	21	21	22	24
+ Produit CFE	1 782	1 767	1 816	1 852	2 001	2 176
= Produit fiscal strict	9 709	9 907	10 045	4 466	4 696	5 508
+ Produit de la CVAE	959	974	1 087	1 003	995	
+ Produit des IFER	103	109	79	116	127	145
+ Produit de la TA FNB	90	91	89	89	90	101
+ Produit de la TASCUM	1 018	598	451	583	655	663
= Produit contributions directes	11 878	11 679	11 751	6 256	6 563	6 416
+ Compensations fiscales	503	565	601	147	215	222
- Dotation communautaire nette	1 274	1 211	1 230	1 238	1 048	1 062
+ Fonds national de garantie (FNGIR)	-5 163	-5 163	-5 163	-5 163	-5 163	-5 163
+ Produit TVA transférée				5 959	6 529	6 711
+ Fraction TVA (CVAE)						1 129
= Produit fiscal large	5 944	5 869	5 959	5 961	7 094	8 253
		-75	90	2	1 133	1 159

Groupements	2018	2019	2020	2021	2022	2023
= DI spontanée sur critères	991	881	921	907	899	880
- Ecrêtement		404	394	324	249	162
+ Garantie	351					
= Dotation d'intercommunalité avant minorations	1 342	477	527	583	650	718
- Contribution RFP	907					
= Dotation d'intercommunalité	435	477	527	583	650	718
+ Dotation de Compensation	1 242	1 213	1 191	1 168	1 142	1 136
= DGF	1 677	1 691	1 719	1 751	1 792	1 854
		14	28	32	41	62

Les impôts bruts de la CC – montants 2023



en K€	2023	
	produit total	part ajustable
Produit ménages (TH et FB ménage yc comp°)	3 407	3 306
TVA	7 782	
IFER	145	
TASCUM	663	663
Produit entreprises (CFE et FB entreprise yc comp°)	2 425	2 203
	14 422	6 172
 marge de manœuvre fiscale par les taux		43%

Jamais utilisé

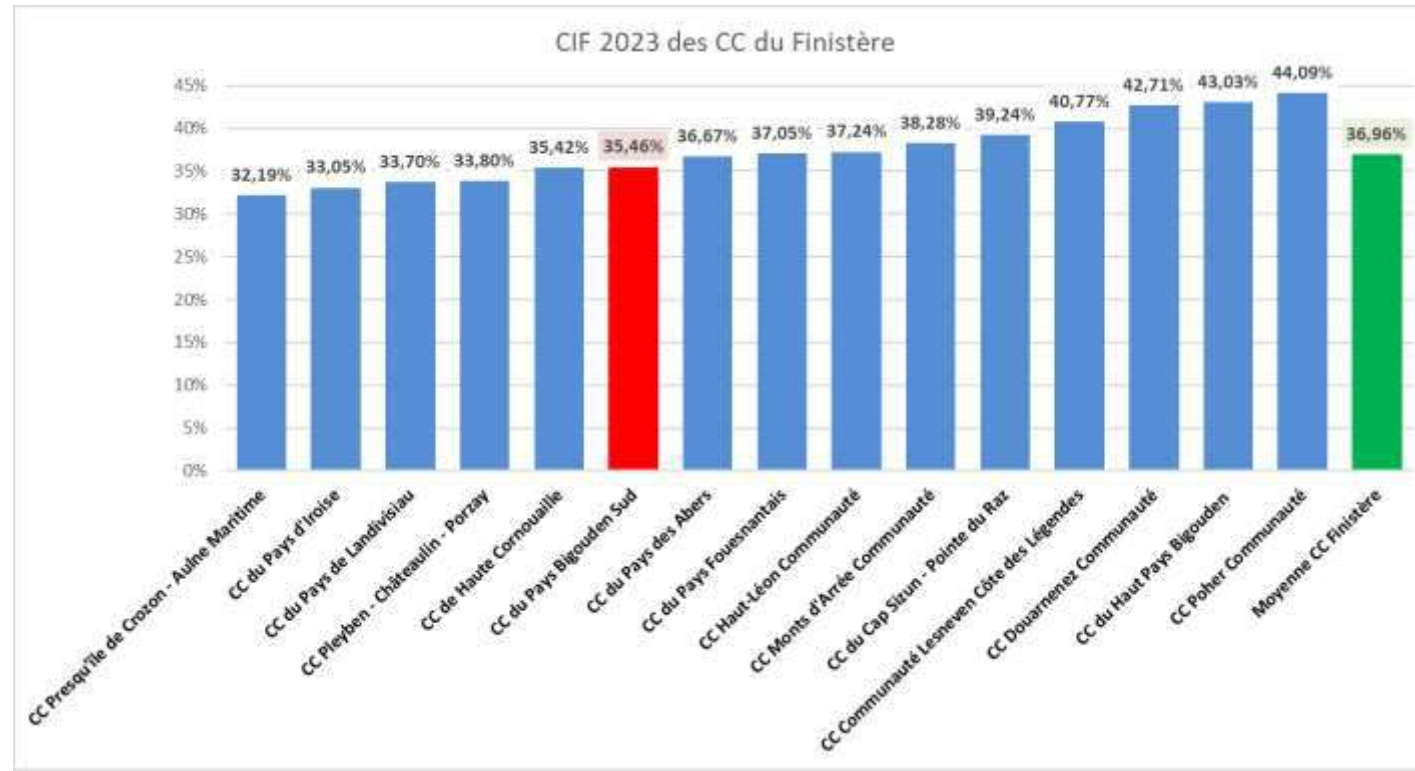
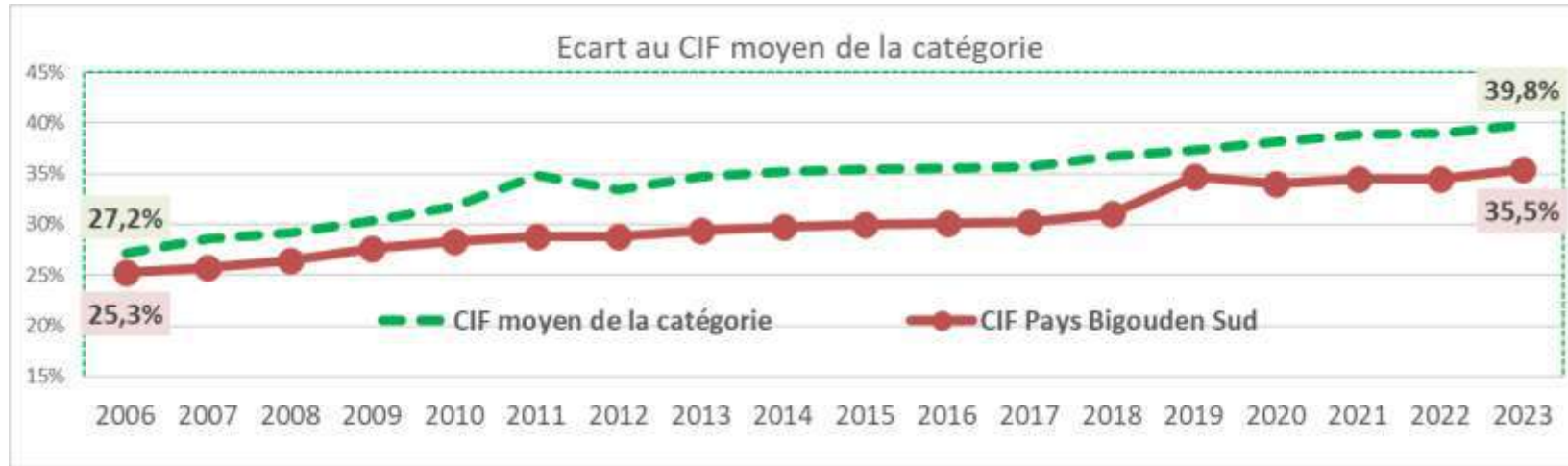
→ Dépendent majoritairement de la TVA et de son évolution nationale
(critère de localisation pour la partie TVA remplaçant la CVAE 1,1 M€)

→ Perte de marges de manœuvre suite à la suppression de la TH RP

→ Les principales marges de manœuvre portent sur des impôts partagés avec les communes

→ Le foncier bâti / la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Niveau d'intégration de la CC





3.

PROSPECTIVE BUDGÉTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL



3.1

Les principales hypothèses de la prospective

Un PPI qui reflète les objectifs ambitieux du projet de territoire

Un PPI 2024 – 2027 de 60,2 M€

Cela représente 15,0 M€ d'investissements par an contre 4,3 M€ en rétrospective (hors OM)

Des subventions attendues à hauteur de 15 M€ sur la même période

Dont 3,8 M€ travaux GEMAPI

Dont 8,6 M€ AAP territoires cyclables

	2024	2025	2026	2027	Total
Programme périmètre de base	11 786	16 670	15 995	8 818	53 268
Équipements hors opérations	600	600	600	600	2 400
Réfection skydomes toitures	50				50
extension du siège	1 817				1 817
Parking siège	797				797
Acquasud matériel 2024	93				93
Stade Matériel 2024	164				164
MSAP	500	2 500	1 335		4 335
GEMAPI Travaux		4 764	4 764	4 764	14 291
Informatique matériel 2024	79				79
Aménagement site de Tronoen	450	400			850
MAJ PLU communaux	107				107
PLUI (+diag agricole + concertation optionnelle)	199	156			355
Espaces Naturels matériels 2024	234				234
Multi - véhicules 2024	150				150
Gémapi 2024	527				527
Urbanisme 2024 (étude trait de côte , divers)	136				136
Préemptions terrains (dont terrain/maison proche siège en 2024)	450	350	350	350	1 500
AAP Territoires cyclables	1 053	4 668	5 832	819	12 372
Schéma vélo (stationnements, programmation, vélo AE)	523				523
Rando 2024 (passerelles)	108				108
Infra 2024 mobilier	120				120
Aides habitat public & privé	300	350	350	350	1 350
Très Haut débit	2 175	1 312	1 312	1 312	6 111
FDC Vélo (dont Birinik)	492	240	240	240	1 212
SM Ports de pêche plaisance	203	203	203	203	812
Abattoir du Faou	60				60
Participation pour micro-crèche COMBRIT	220	547	329		1 096
Participation pour micro-crèche GUILVINEC		400	500		900
Pass Commerce et Artisanat	180	180	180	180	720
PPI maximum	660	2 070	2 734	1 250	6 714
Projet AQUASUD	580	2 000	1 464		4 044
Maison Baie d'Audierne			500	1 000	1 500
Energies renouvelables			250	250	500
Projets SMPPPC (capitainerie LESCO + port de plaisance GV)	60		500		560
Mise aux norme OTI	20	70	20		110
Divers	174	0	0	0	174
Autres opérations d'équipement	142	0	0	0	142
Autres fonds de concours et subventions	32	0	0	0	32
Total DI hors dette	12 620	18 740	18 729	10 068	60 156

Evolution des charges (1/2)

Éléments clefs pour comprendre l'évolution des charges hors intérêts

Charges du 011

- Augmentation des charges de 110 K€ en 2024 soit 5% de croissance à périmètre constant puis 3% par an

Charges du 012

- 8100 K€ de dépenses de personnel en 2024 (yc OM) puis 2,5% ensuite
Embauches nouvelles missions / renfort services existants / services support...
(7 321 K€ au Budget 2023)

Charges du 65

- Subventions Associations/privé : 1472 K€ puis 2% par an
- Subventions équilibre portage repas : 115 K€ puis 2% par an
- Subvention d'équilibre du budget OM : 200 K€ en 2024 puis 100 K€ ensuite
- Subvention d'équilibre Zones Activité : 100 K€ par an

Evolution des charges (2/2)

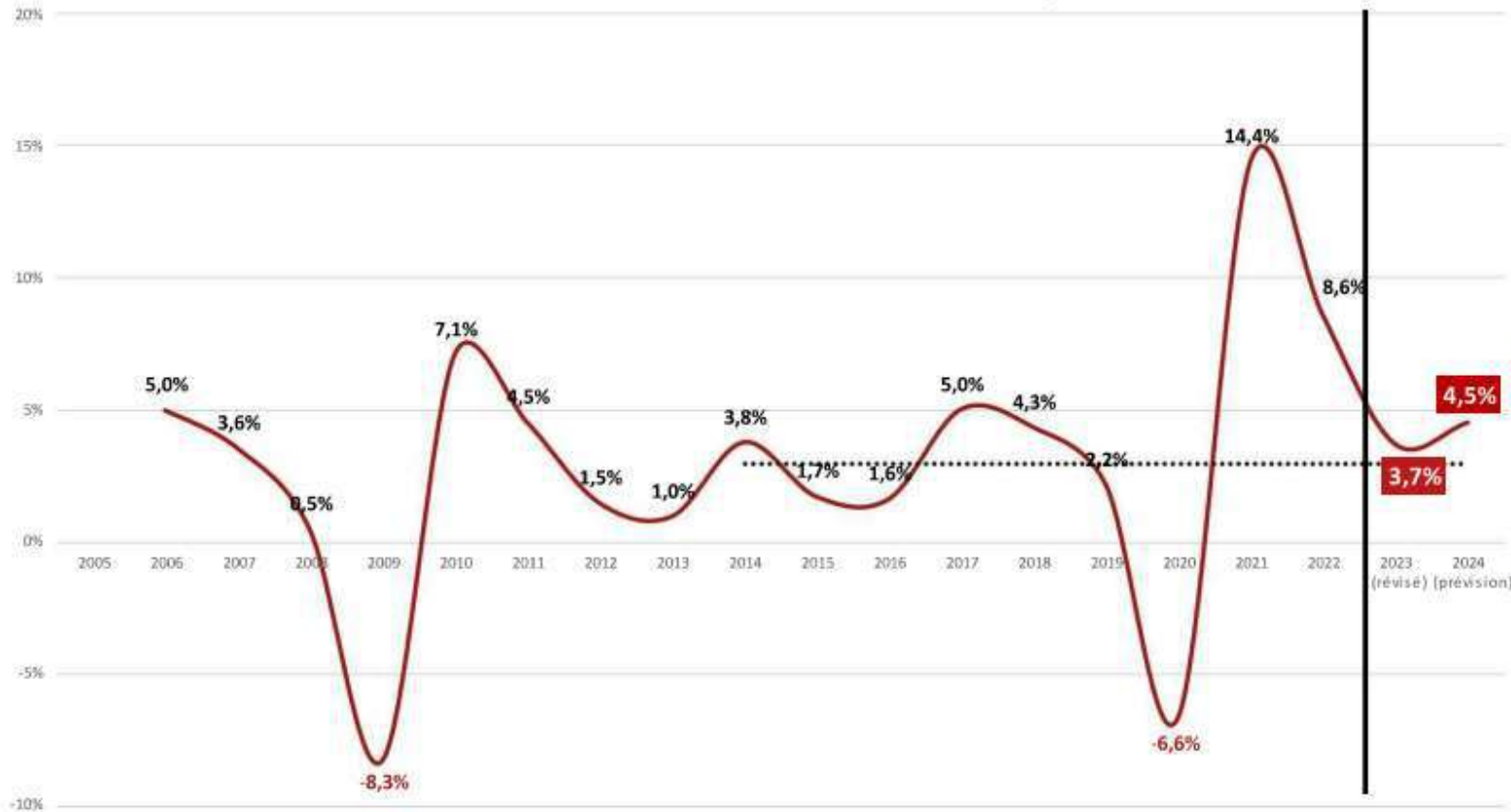
Fonctionnement induit nouveaux équipements

	2024	2025	2026	2027
Total charges nouvelles (hors indexation existant)	712	227	543	786
Fonctionnement induit nouveaux équipements	55	56	310	512
Dépenses induites par Micro-crèches			100	200
Dépenses induites espaces bien-être			100	200
Dépenses induites pour MSAP (RH et fluides)			53	54
Dépenses induites pour projet territoire cyclable	55	56	57	58
Charges Nouvelles	607	70	82	73
Prestation "prévention sur les TMS" + égalité F/H QVT	25	26	26	27
Etude expérimentation covoiturage + frais annexes	187			
Installation logiciel caisse NETLOR	33			
Subventions 6574 supplémentaires	15	15	15	15
Analyse besoins sociaux communautaire	50			
Animations Terre de jeux	10	10	10	11
Nettoyage piste	10		10	
Nouveau projet pédagogique	15			
Entretien immobilier entreprise	262	20	20	21
Compléments / Aléas inflation, ...	50	100	150	200

Les impôts de la CC – évolution de la TVA 2023

- Annonce d'une moindre croissance en 2023 / TVA attendue = régularisation en **2024** (idem 2023 = - 60 K€ ?)
- Un impôt extrêmement volatile en comparaison à la Taxe d'Habitation
- Implique une stratégie spécifique = il faut garder une marge de manœuvre pour couvrir ce risque.

Evolution nominale annuelle de la TVA nette nationale depuis 2005



- Une évolution nominale « tendancielle » du produit net de TVA de +3,0%/an (moyenne annuelle constatée 2014-2019 depuis la stabilité des taux de TVA et avant la récession de 2020 ; inflation de +0,8%/an sur cette même période).
- Un produit net de TVA révisé au titre de 2023 en progression de +3,7% par rapport au produit net de TVA définitif au titre de 2022.
- Un produit net de TVA prévisionnel au titre de 2024 en hausse de +4,5% par rapport au produit net de TVA révisé au titre de 2023.

Un système de prévision de la TVA N en octobre N-1 (PLF N)
avec une révision de la prévision en octobre N (PLF N+1)
et un ajustement une fois connu la TVA définitive N (1^{er} trimestre N+2)

Prévision de la TVA 2024 en octobre 2023
Ajustement de la prévision de la TVA 2024 en octobre 2024
Régularisation de la TVA 2024 sur l'exercice 2025 par rapport au montant définitif de TVA 2024

Evolution des produits fiscaux en prospective : une projection médiane

Taux	2023	2024	2025	2026	2027	2024/23
Taxe d'habitation	10,45%	10,45%	10,45%	10,45%	10,45%	0,0%
Foncier bâti	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,0%
Foncier non bâti	2,35%	2,35%	2,35%	2,35%	2,35%	0,0%
CFE	24,61%	24,61%	24,61%	24,61%	24,61%	0,0%
Produits						
Produit TH	3 004	3 018	3 112	3 190	3 262	0,5%
+ Produit FB	305	319	330	340	350	4,7%
+ Produit FNB	24	24	25	25	25	3,3%
+ Produit CFE	2 176	2 273	2 365	2 456	2 548	4,5%
= Produit fiscal strict	5 508	5 635	5 832	6 011	6 185	2,3%
+ Produit des IFER	145	151	157	163	169	4,7%
+ Produit de la TA FNB	101	103	105	107	109	2,6%
+ Produit de la TASCOM	663	680	693	706	718	2,6%
= Produit contributions directes	6 416	6 569	6 788	6 987	7 182	2,4%
+ Compensations fiscales	222	231	238	245	251	3,9%
- Dotation communautaire nette	1 062	1 062	1 062	1 062	1 062	0,0%
+ Fonds national de garantie (FNGIR)	-5 163	-5 163	-5 163	-5 163	-5 163	0,0%
+ Produit TVA transférée	6 711	6 913	7 120	7 334	7 554	3,0%
+ Fraction TVA (CVAE)	1 129	1 163	1 198	1 234	1 271	3,0%
= Produit fiscal large	8 253	8 650	9 119	9 574	10 032	4,8%
		397	469	455	458	

Attention bases 2023 surestimées ?

minoration /
annonce PLF

Risque TVA

Hypothèse : 3% par an

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Taxe Gemapi	366	153	553	666	319	680	780	880	898
Evol. nominale	s.o.	-58,1%	260,9%	20,3%	-52,1%	113,2%	14,7%	12,8%	2,0%
Taxe de séjour	553	502	687	823	905	909	927	946	965
Evol. nominale	72,9%	-9,2%	36,8%	19,7%	10,1%	0,4%	2,0%	2,0%	2,0%

Taxe GEMAPI finance le remboursement des emprunts pour les travaux du PPI. Lissage de la taxe sur 3 ans / plutôt que logique de calcul annuel.

Evolution des dotations

Groupements	2023	2024	2025	2026	2027
Dotation de base	249	297	319	339	357
+ Dotation de Péréquation	631	736	788	829	867
= DI spontanée	880	1 033	1 108	1 168	1 225
- Ecrêtement	162	167	67	0	0
= Dotation d'intercommunalité	718	866	1 041	1 168	1 225
+ Dotation de Compensation	1 136	1 118	1 076	1 034	991
= DGF	1 854	1 984	2 117	2 202	2 216
croissance de la dotation d'intercommunalité		21%	20%	12%	5%
évolution de la dotation de compensation		-2%	-4%	-4%	-4%
évolution de la DGF		7%	7%	4%	1%
		130	133	85	14

Réforme LF 2024 favorable

Effets d'une future réforme inconnus... (après 2025 ?)

A priori : pas d'effets sur le FPIC : territoire pas contributeur / pas bénéficiaire



3.2

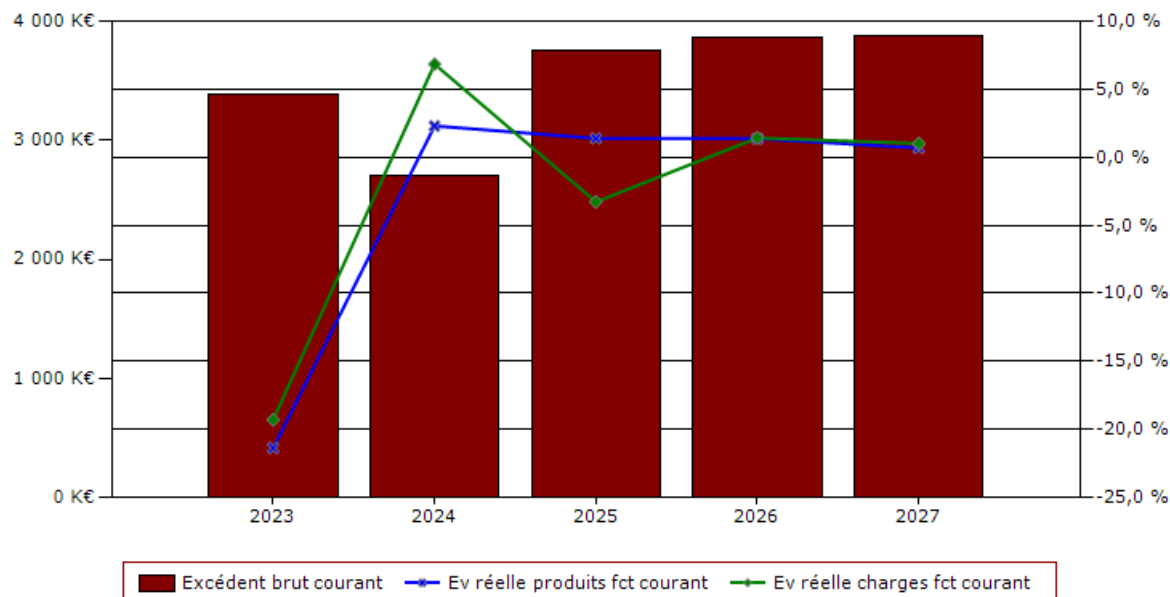
Résultats à taux constants

Epargne

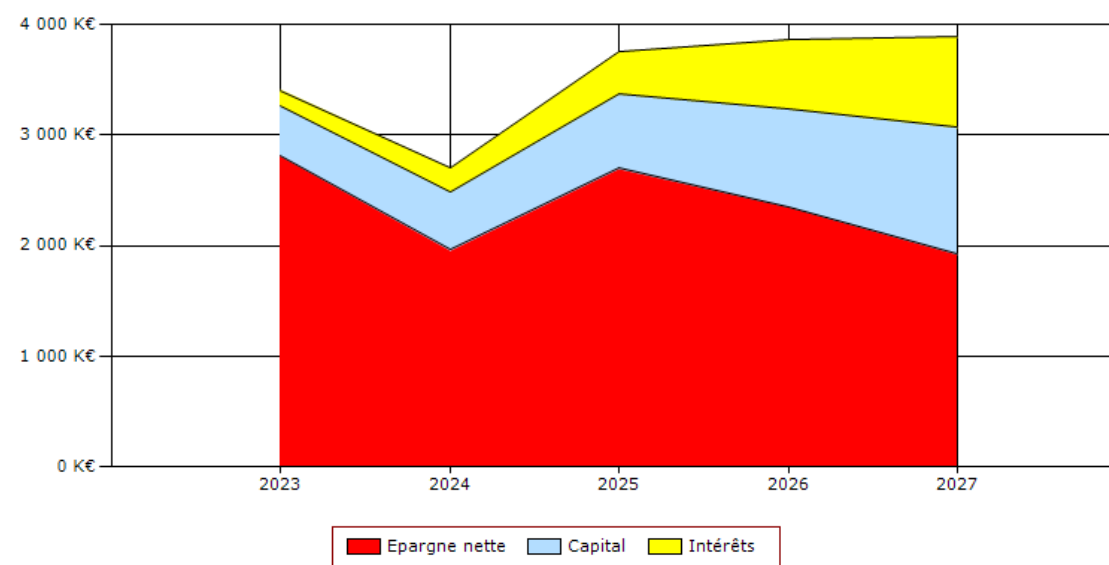
K€	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fct. courant	21 798	22 885	23 671	24 419	25 020
- Charges de fct. courant	18 409	20 185	19 917	20 557	21 133
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 389	2 699	3 754	3 862	3 887
+ Solde exceptionnel large	19	1	1	1	1
= Produits exceptionnels larges*	36	15	15	15	15
- Charges exceptionnelles larges*	17	14	14	14	14
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 408	2 700	3 755	3 863	3 888
- Intérêts	138	213	381	624	816
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 270	2 487	3 374	3 239	3 071
- Capital	454	527	674	888	1 148
= EPARGNE NETTE (EN)	2 816	1 960	2 700	2 351	1 923

Une baisse constante de l'épargne / un niveau insuffisant en fin de période / une situation non stabilisée

Excédent brut courant



Marges d'épargne

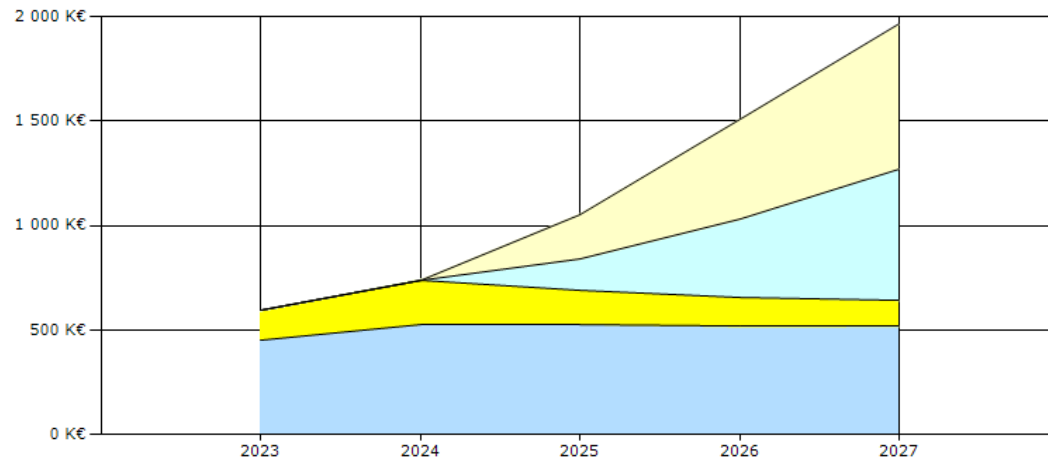


Endettement

K€	2023	2024	2025	2026	2027
Encours corrigé au 31.12	5 371	9 038	15 761	23 546	27 325

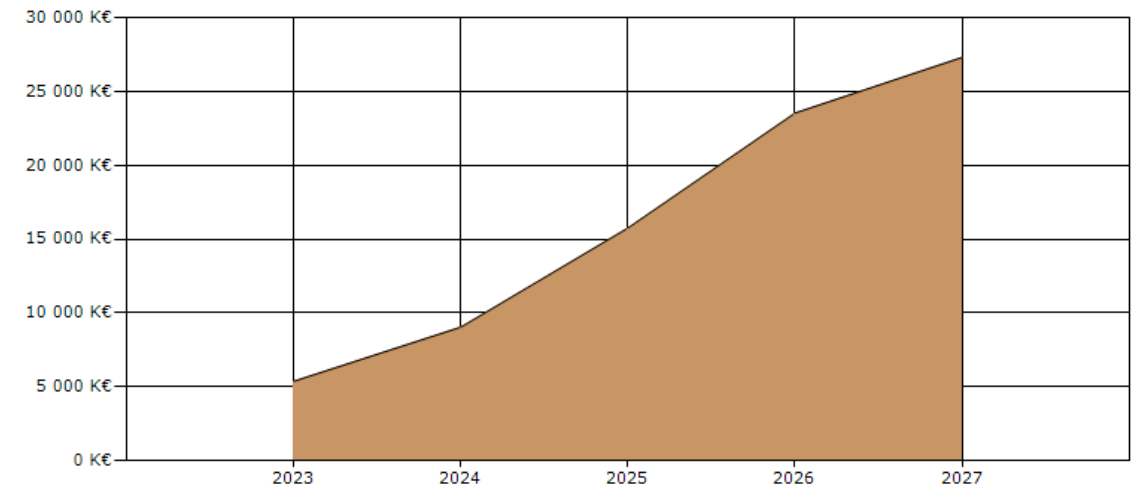
K€	2023	2024	2025	2026	2027
Capital	454	527	674	888	1 148
Intérêts	138	213	381	624	816
Annuité de dette totale	592	740	1 055	1 512	1 964

Annuité de la dette



Capital net antérieur corrigé Intérêts nets antérieurs corrigés Capital nouveau Intérêts nouveaux

Encours de dette



Encours corrigé au 31.12

Endettement

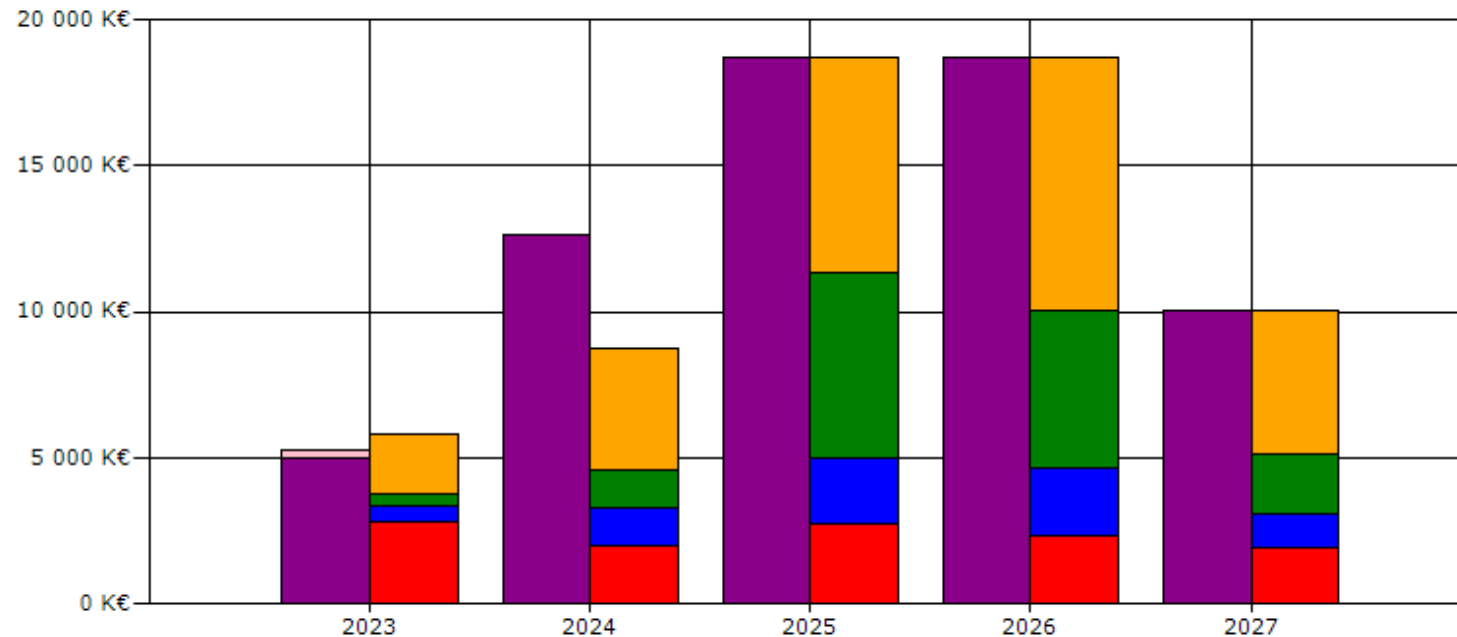
K€	2023	2024	2025	2026	2027
Encours corrigé au 31.12	5 371	9 038	15 761	23 546	27 325
Epargne brute	3 270	2 487	3 374	3 239	3 071
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE BRUTE	1,6	3,6	4,7	7,3	8,9



Investissement

Moyenne 2024/2027	K€	Structure
Dép. d'inv. hs annuité en capital	15 039	100%
Dépenses directes d'équipement	11 966	80%
Dépenses indirectes (FdC et S.E.)	3 073	20%
Financement des investissements	14 068	94%
Epargne nette	2 234	15%
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 777	12%
Subventions yc DETR / DSIL	3 760	25%
Emprunt	6 298	42%
Variation de l'excédent global	-971	-6%

Financement de l'investissement



■ Epargne nette
 ■ Dépenses d'équipement
 ■ Autres dép. inv.
 ■ RPI
 ■ Subv° et autres rec. inv.
 ■ Emprunt



3.3

Résultats en utilisant le levier fiscal

(seconde étape de la hausse fiscale proposée en 2023 – version médiane)

- Taux de FB à 1% contre 0,5% en 2023 (+100%)
- Taux de TH à 12,54% contre 10,45% en 2023 (+20%)

Objectifs

1,2 M€ de gain total en 2 temps

- On doit voter un taux de FB en 2023 pour pouvoir augmenter le FB en 2024 (+100%)
- En utilisant la liaison de taux FB/TH , on peut augmenter le taux de TH en 2024 (+100% max / on choisit 20% afin de laisser une grande partie de la marge de manœuvre aux communes.

Bases	2024 (tx 2022)	2024 (tx 2023)	gain déjà engrangé 2023	2024 (hausse comp)	gain suppl 2024	gain total
Taxe d'habitation	28 879	28 879		28 879		
Foncier bâti	63 817	63 817		63 817		
Foncier non bâti	1 035	1 035		1 035		
CFE	9 238	9 238		9 238		
Taux						
Taxe d'habitation	10,45%	10,45%		12,54%		
Foncier bâti	0,00%	0,50%		1,00%		
Foncier non bâti	2,35%	2,35%		2,35%		
CFE	24,61%	24,61%		24,61%		
Produits						
Produit TH	3 018	3 018	0	3 621	604	604
+ Produit FB	0	319	319	638	319	638
+ Produit FNB	24	24	0	24	0	0
+ Produit CFE	2 273	2 273	0	2 273	0	0
= Produit fiscal strict	5 316	5 635	319	6 557	923	1 242
			6%		16%	23%

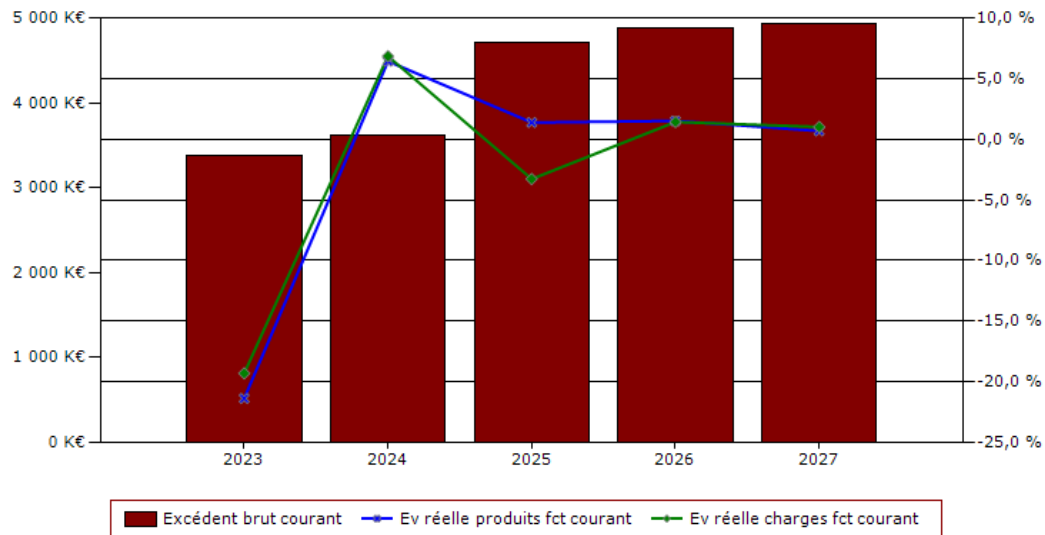
➔ Cette hausse fiscale permet de financer les dépenses du projet de territoire portées par la communauté (investissement / fonctionnement)

Epargne

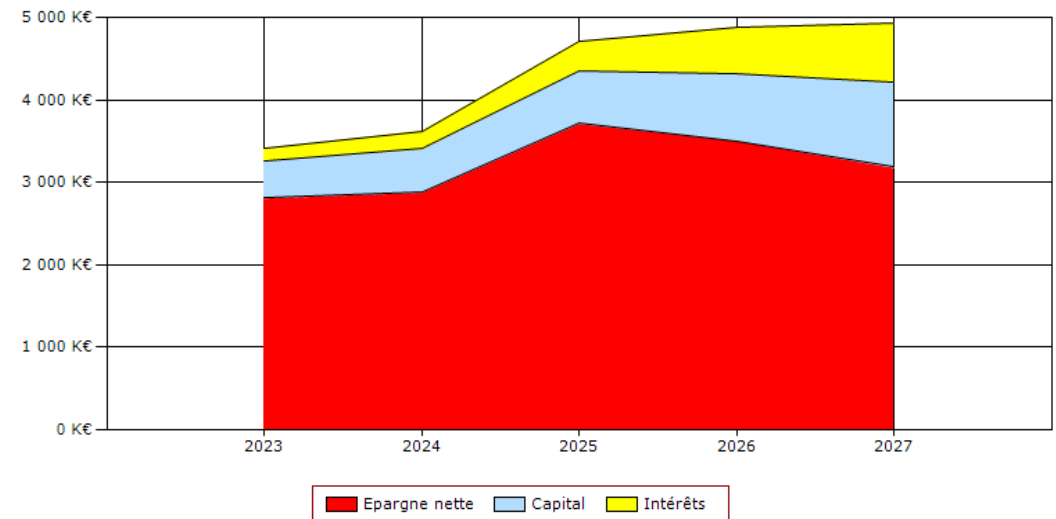
K€	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fct. courant	21 798	23 809	24 625	25 440	26 066
- Charges de fct. courant	18 409	20 185	19 917	20 557	21 133
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 389	3 624	4 709	4 882	4 932
+ Solde exceptionnel large	19	1	1	1	1
= Produits exceptionnels larges*	36	15	15	15	15
- Charges exceptionnelles larges*	17	14	14	14	14
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 408	3 625	4 710	4 883	4 933
- Intérêts	138	213	347	557	715
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 270	3 412	4 362	4 326	4 218
- Capital	454	527	642	818	1 033
= EPARGNE NETTE (EN)	2 816	2 885	3 720	3 508	3 185

On retrouve un niveau d'autofinancement conforme à nos objectifs de sécurité financière et qui préserve une capacité à investir sur le prochain mandat.

Excédent brut courant



Marges d'épargne



Endettement

K€	2023	2024	2025	2026	2027
Encours corrigé au 31.12	5 371	8 113	13 849	20 547	23 179
Epargne brute	3 270	3 412	4 362	4 326	4 218
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE BRUTE	1,6	2,4	3,2	4,7	5,5





3.4

Résultats en utilisant le levier fiscal

(seconde étape de la hausse fiscale proposée en 2023 – (version initiale 2023) avec le financement pour 0,5 M€ du Pacte financier et fiscal de solidarité)

- **Taux de FB à 1,5% contre 0,5% en 2023 (+200%)**
- **Taux de TH à 12,54% contre 10,45% en 2023 (+20%)**

Objectifs

1,6 M€ de gain total en 2 temps

- On doit voter un taux de FB en 2023 pour pouvoir augmenter le FB en 2024 (+200%)
- En utilisant la liaison de taux FB/TH , on peut augmenter le taux de TH en 2024 (+200% max / on choisit 20% afin de laisser une grande partie de la marge de manoeuvre aux communes.

Bases	2024 (tx 2022)	2024 (tx 2023)	gain déjà engrangé 2023	2024 (hausse comp)	gain suppl 2024	gain total
Taxe d'habitation	28 879	28 879		28 879		
Foncier bâti	63 817	63 817		63 817		
Foncier non bâti	1 035	1 035		1 035		
CFE	9 238	9 238		9 238		
Taux						
Taxe d'habitation	10,45%	10,45%		12,54%		
Foncier bâti	0,00%	0,50%		1,50%		
Foncier non bâti	2,35%	2,35%		2,35%		
CFE	24,61%	24,61%		24,61%		
Produits						
Produit TH	3 018	3 018	0	3 621	604	604
+ Produit FB	0	319	319	957	638	957
+ Produit FNB	24	24	0	24	0	0
+ Produit CFE	2 273	2 273	0	2 273	0	0
= Produit fiscal strict	5 316	5 635	319	6 876	1 242	1 561
			6%		22%	29%

On utilise le supplément de ressources pour financer en plus du projet de territoire, des mesures (475 K€) à inscrire dans un pacte financier et fiscal de solidarité en direction des communes

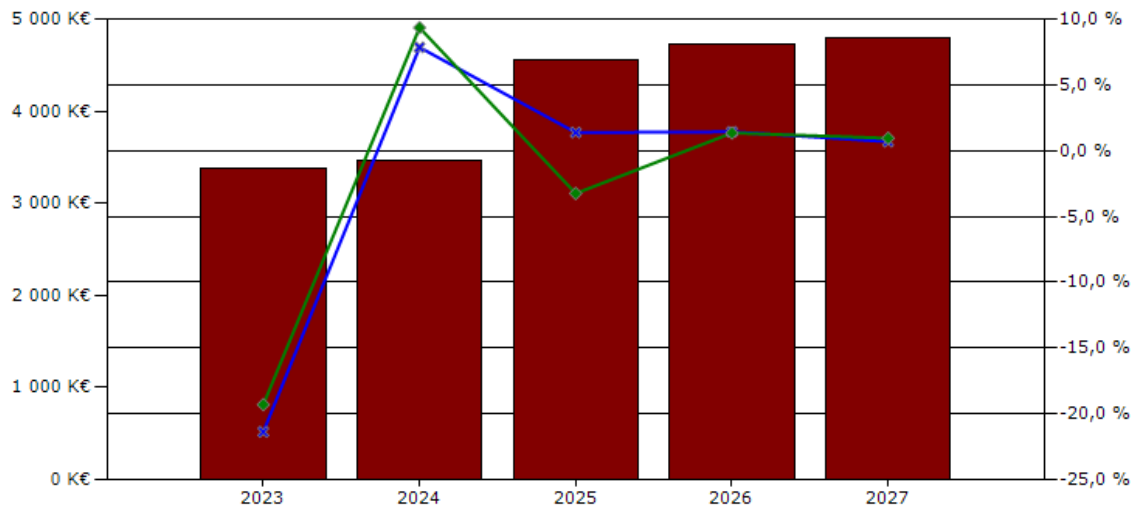
- Suppression d'une partie des AC charges ?
- Dotation de Solidarité Communautaire ou Fonds de Concours aux communes ?
- Charges communales financées par la CC

Epargne

K€	2023	2024	2025	2026	2027
Produits de fct. courant	21 798	24 128	24 956	25 762	26 398
- Charges de fct. courant	18 409	20 659	20 391	21 031	21 607
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 389	3 469	4 565	4 731	4 790
+ Solde exceptionnel large	19	1	1	1	1
- Produits exceptionnels larges*	36	15	15	15	15
- Charges exceptionnelles larges*	17	14	14	14	14
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 408	3 470	4 566	4 732	4 791
- Intérêts	138	213	353	568	731
= EPARGNE BRUTE (EB)	3 270	3 257	4 213	4 164	4 061
- Capital	454	527	647	829	1 051
= EPARGNE NETTE (EN)	2 816	2 730	3 566	3 335	3 009

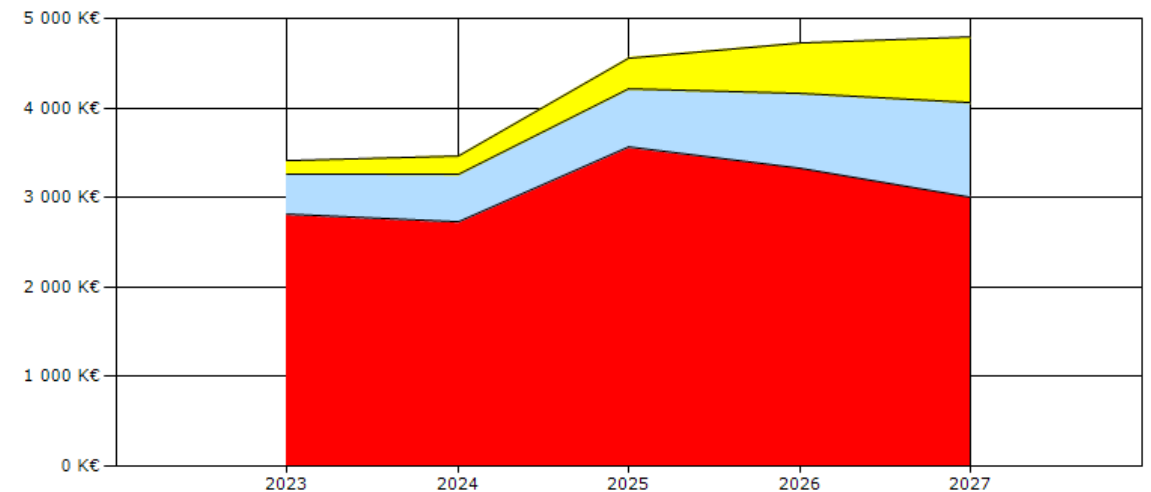
On conserve un niveau d'autofinancement conforme à nos objectifs de sécurité financière et qui préserve une capacité à investir sur le prochain mandat.

Excédent brut courant



■ Excédent brut courant — Ev réelle produits fct courant — Ev réelle charges fct courant

Marges d'épargne



■ Epargne nette ■ Capital ■ Intérêts

Endettement

K€	2023	2024	2025	2026	2027
Encours corrigé au 31.12	5 371	8 268	14 152	21 013	23 803
Epargne brute	3 270	3 257	4 213	4 164	4 061
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE BRUTE	1,6	2,5	3,4	5,0	5,9





4.

IMPACT DES DÉCISIONS FISCALES SUR DES CONTRIBUABLES MOYENS

(y compris majoration THRS des communes)

Comparaison des scénarios – impacts pour les propriétaires d'une résidence secondaire

Cotisations calculées en intégrant les taux de TH et de FB communaux, intercommunaux, GEMAPI, EPF, les majorations de TH votées par les communes et les frais de gestion.

propriétaires d'une résidence secondaire

Libellé commune	Payent à taux constant (FB+TH)	Payent SIM1 (ensemble décisions)	supplément SIM1		pour EPCI (FB 1% / TH 12,54%)	Payent SIM2 (ensemble décisions)	supplément SIM2		pour EPCI (FB 1,5% / TH 12,54%)
			en €	en %			en €	en %	
COMBRIT	1 793 €	2 113 €	319 €	17,8%	92 €	2 123 €	330 €	18,4%	102 €
GUILVINEC	1 348 €	1 547 €	198 €	14,7%	73 €	1 556 €	207 €	15,4%	81 €
ILE TUDY	1 410 €	1 647 €	237 €	16,8%	81 €	1 657 €	247 €	17,5%	91 €
LOCTUDY	1 699 €	1 962 €	263 €	15,5%	97 €	1 973 €	273 €	16,1%	108 €
PENMARCH	1 796 €	2 114 €	318 €	17,7%	84 €	2 124 €	328 €	18,3%	94 €
PLOBANNALEC-LESCONIL	1 537 €	1 918 €	381 €	24,8%	81 €	1 928 €	391 €	25,4%	91 €
PLOMEUR	1 626 €	1 707 €	81 €	5,0%	79 €	1 716 €	91 €	5,6%	89 €
PONT L'ABBE	1 859 €	1 949 €	89 €	4,8%	87 €	1 959 €	100 €	5,4%	98 €
SAINT JEAN TROLIMON	1 460 €	1 716 €	255 €	17,5%	79 €	1 725 €	265 €	18,1%	88 €
TREFFIAGAT	1 505 €	1 871 €	366 €	24,3%	78 €	1 880 €	376 €	25,0%	88 €
TREGUENEC	1 335 €	1 535 €	200 €	15,0%	72 €	1 543 €	208 €	15,6%	81 €
TREMEOC	1 561 €	1 645 €	83 €	5,3%	81 €	1 655 €	94 €	6,0%	92 €
TOTAL / moyenne	1 664 €	1 937 €	273 €	16,4%	85 €	1 947 €	283 €	17,0%	95 €

Libellé commune	majo taux TH zone tendue Commune
COMBRIT	35%
GUILVINEC	30%
ILE TUDY	35%
LOCTUDY	30%
PENMARCH	40%
PLOBANNALEC-LESCONIL	60%
PLOMEUR	
PONT L'ABBE	
SAINT JEAN TROLIMON	40%
TREFFIAGAT	60%
TREGUENEC	30%
TREMEOC	

Comparaison des scénarios – impacts pour les propriétaires d'une résidence principale

Cotisations calculées en intégrant les taux de FB communaux, intercommunaux, GEMAPI, EPF et les frais de gestion.

Libellé commune	propriétaires d'une résidence principale								
	Payent à taux constant (FB)	Paye SIM1	supplément SIM1		pour EPCI (FB 1%)	Paye SIM2	supplément SIM2		pour EPCI (FB 1,5%)
			en €	en %			en €	en %	
COMBRIT	717 €	727 €	11 €	1,5%	11 €	738 €	21 €	3,0%	21 €
GUILVINEC	595 €	604 €	9 €	1,5%	9 €	613 €	18 €	3,0%	18 €
ILE TUDY	586 €	596 €	9 €	1,6%	9 €	605 €	19 €	3,2%	19 €
LOCTUDY	696 €	707 €	11 €	1,6%	11 €	718 €	22 €	3,1%	22 €
PENMARCH	822 €	832 €	10 €	1,2%	10 €	842 €	20 €	2,5%	20 €
PLOBANNALEC-LESCONIL	661 €	670 €	10 €	1,5%	10 €	680 €	20 €	3,0%	20 €
PLOMEUR	717 €	726 €	10 €	1,3%	10 €	736 €	19 €	2,7%	19 €
PONT L'ABBE	886 €	897 €	11 €	1,2%	11 €	907 €	21 €	2,4%	21 €
SAINT JEAN TROLIMON	651 €	661 €	9 €	1,4%	9 €	670 €	19 €	2,9%	19 €
TREFFIAGAT	663 €	673 €	10 €	1,5%	10 €	683 €	19 €	2,9%	19 €
TREGUENNEC	573 €	581 €	8 €	1,4%	8 €	589 €	16 €	2,9%	16 €
TREMEOC	716 €	726 €	10 €	1,4%	10 €	737 €	21 €	2,9%	21 €
TOTAL / moyenne	736 €	746 €	10 €	1,4%	10 €	756 €	20 €	2,7%	20 €